

# **CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1988-1989**

**1** PROGRAMMES ET COURS DE DIPLOME  
D'ÉTUDES COLLÉGIALES

**SUPPLÉMENT**

Dépôt légal: quatrième trimestre 1988  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN: 2-550-19289-3

## PRÉSENTATION

Cette publication complète le volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1988-1989. En effet, plusieurs créations, mises à jour ou suppressions de programmes et de disciplines prenant effet à l'automne 1988 doivent s'ajouter aux dispositions du même genre déjà annoncées au volume 1 paru au printemps 1988.

Ce document contient le même type d'information que celle qui se retrouve au volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1988-1989.

Nous vous saurions gré de signaler toute erreur, omission ou commentaire au responsable des Cahiers de l'enseignement collégial, Service des affaires étudiantes de la Direction générale de l'enseignement collégial en composant le numéro de téléphone (418) 646-1530.

Décembre 1988

## TABLE DES MATIÈRES

1. Modifications à apporter au Volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1988-1989
2. Contenus à supprimer au Volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1988-1989
3. Contenus à ajouter au Volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1988-1989

1.

MODIFICATIONS À APPORTER AU VOLUME 1 DES CAHIERS DE  
L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1988-1989

. Ajouter à la discipline 101 BIOLOGIE, les cours:

101-106-87	BIOLOGIE ANIMALE ET VÉGÉTALE I	3-2-3	2 2/3
101-108-87	BIOLOGIE ANIMALE ET VÉGÉTALE II	3-3-3	3
101-110-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-3-2	2 2/3
101-112-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES COMPARÉES I	1-2-1	1 1/3
101-113-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES COMPARÉES II	1-3-2	2
101-116-88	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MÉTABOLIQUE	3-2-2	2 1/3
101-118-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I	3-3-3	3
101-119-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES II	4-3-3	3 1/3
101-917-88	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE	3-2-2	2 1/3
101-928-88	COMPORTEMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DE LABORATOIRE	2-1-2	1 2/3
101-938-88	ZOOLOGIE GÉNÉRALE	2-4-2	2 2/3
101-939-88	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE	2-4-2	2 2/3

. Ajouter à la discipline 109 EDUCATION PHYSIQUE, le cours:

109-906-88	JUDO-KARATÉ	0-2-0	2/3
109-908-88	CONDITIONNEMENT PHYSIQUE	0-2-0	2/3

. Ajouter à la discipline 202 CHIMIE, les cours:

202-110-88	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	2-2-2	2
202-112-88	CHIMIE EN MILIEU AQUEUX	2-2-2	2
202-113-88	BIOCHIMIE	2-2-2	2

. Ajouter à la discipline 203 PHYSIQUE, les cours:

203-107-88	CALCULS DES CORPS RIGIDES	3-2-3	2 2/3
203-114-88	RÉSISTANCE DES MATÉRIEAUX	3-2-2	2 1/3
203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2

. Ajouter à la discipline 205 GÉOLOGIE, le cours:

205-962-88 GÉOLOGIE-PÉDOLOGIE 1-3-2 2

. Ajouter à la discipline 242 SCIENCES GRAPHIQUES, les cours:

242-108-88 LECTURE DE PLANS D'AÉRONEFS 2-2-1 1 2/3  
242-109-88 GÉOMETRIE DESCRIPTIVE 2-1-2 1 2/3  
242-230-88 APPLICATIONS GRAPHIQUES ET INTRODUCTION  
AU DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR 1-2-1 1 1/3

. Ajouter à la discipline 320 GÉOGRAPHIE, les cours:

320-908-88 ESPACE QUÉBÉCOIS I 2-1-3 2  
320-909-88 ESPACE QUÉBÉCOIS II 2-1-3 2

. Ajouter à la discipline 350 PSYCHOLOGIE, le cours:

350-612-88 TRAVAIL POLICIER - STRESS ET RELAXATION 1-2-3 2

. Ajouter à la discipline 360 MULTIDISCIPLINAIRE, le cours:

360-104-88 INITIATION PRATIQUE À LA MÉTHODOLOGIE  
DES SCIENCES HUMAINES 2-2-2 2

. Ajouter à la discipline 385 SCIENCE POLITIQUE, le cours:

385-901-88 LA VIE POLITIQUE 3-0-3 2

. Ajouter à la discipline 401 ADMINISTRATION, les cours:

401-978-88 GESTION DE L'ENTREPRISE HORTICOLE 3-2-2 2 1/3  
401-985-88 GESTION DANS UNE ENTREPRISE OU  
ORGANISME 2-1-3 2

- . Eliminer à la discipline 510 ARTS PLASTIQUES, les cours:

510-901-71	ORGANISATION PICTURALE	1-2-0	1
510-902-71	ORGANISATION SPATIALE	1-2-0	1
510-903-71	EMAIL SUR CUIVRE	1-2-1	1 1/3

- . Ajouter à la discipline 604 ANGLAIS (langue seconde), le cours:

604-105-88	RAPPORTS AÉRONAUTIQUES	3-0-2	1 2/3
------------	------------------------	-------	-------

- . Modifier le secteur professionnel:

145.00	Techniques des sciences naturelles pour
145.00	Technologie des sciences naturelles

- . Modifier le secteur professionnel:

230.00	Techniques cartographiques et géodésiques pour
230.00	La Géomatique

- . Ajouter les inscriptions qui suivent à la section "Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes"

du secteur professionnel "230.00 LA GÉOMATIQUE"

230-541-88	CARTOGRAPHIE ÉCOLOGIQUE	1-3-2	2
230-933-88	PHOTO-INTERPRÉTATION ET TÉLÉDÉTECTION	1-3-2	2

- . Ajouter les inscriptions qui suivent à la section "Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes"

du secteur professionnel "241.00 TECHNIQUES DE LA MÉCANIQUE"

241-129-88	MICRO-USINAGE	1-3-1	1 2/3
------------	---------------	-------	-------

241-159-88	TRAVAUX D'ATELIER I	1-3-1	1	2/3
241-165-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-2-1	1	2/3
241-166-88	GEOMETRIE DES OUTILS DE COUPE	1-2-1	1	1/3
241-167-88	PROGRAMMATION COMMANDE NUMERIQUE	3-3-2	2	2/3
241-168-88	DESSIN DE DETAILS PAR ORDINATEUR	1-2-1	1	1/3
241-169-88	TRAVAUX D'ATELIER II	1-3-1	1	2/3
241-172-88	PROGRAMMATION DE MACHINES C/N ET ROBOTS	2-3-2	2	1/3
241-173-88	CONCEPTION DE PIÈCES AERONAUTIQUES EN COMPOSITES	2-3-1	2	
241-178-88	MÉCANIQUE DES FLUIDES	3-1-2	2	
241-179-88	INSPECTION DIMENSIONNELLE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-2-2	2	
241-180-88	ATELIER DE RÉFECTION MÉCANIQUE	0-4-1	1	2/3

- . Ajouter les inscriptions qui suivent à la section "Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes"

du secteur professionnel "243.00 ELECTROTECHNIQUE"

243-105-88	ELECTRONIQUE D'INSTRUMENTATION	3-2-2	2	1/3
243-112-88	CIRCUITS A SEMI-CONDUCTEUR	3-2-2	2	1/3
243-113-88	TECHNIQUES NUMÉRIQUES	3-3-2	2	2/3
243-171-88	ELEMENTS DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	3-2-2	2	1/3
243-172-88	INTRODUCTION A L'ELECTRONIQUE INDUSTRIELLE	2-3-2	2	1/3
243-173-88	MACHINES ÉLECTRIQUES ET CIRCUITS DE COMMANDE	3-2-2	2	1/3
243-980-88	ELECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS I	3-2-2	2	1/3
243-981-88	ELECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS II	3-2-2	2	1/3

- . Ajouter l'inscription qui suit à la section "Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes"

du secteur professionnel "270.00 TECHNIQUES DE LA MÉTALLURGIE"

270-106-88	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX APPLIQUÉS À L'AERONAUTIQUE	3-2-1	2	
------------	---	-------	---	--

- . Modifier le secteur professionnel:

280.00 Aéronautique  
pour  
280.00 Technologie aéronautique

2.

CONTENUS À SUPPRIMER AU VOLUME 1 DES CAHIERS DE  
L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAT 1988-1989

Programmes et/ou secteurs professionnels	Titre	
145.01	Aménagement de la faune	(1978)
145.02	Laboratoire d'enseignement et de recherche	(1978)
145.03	Santé animale	(1979)
152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	(1987)
153.02	Horticulture légumière et fruitière	(1984)
153.03	Horticulture ornementale	(1985)
153.07	Techniques de gestion conseil en agriculture	(1984)
180.00	Techniques infirmières (programme)	(1984)
180.01	Soins infirmiers (programme expérimental)	(1986)
230.00	Techniques cartographiques et géodésiques Tronc commun des programmes 230.01 et 230.02	
230.01	Techniques cartographiques	(1985)
230.02	Techniques géodésiques	(1985)
231.03	Transformation des produits de la mer	(1983)
241.05	Techniques d'analyse d'entretien	(1985)
248.02	Navigation	(1985)
248.03	Mécanique de marine	(1985)
260.01	Assainissement de l'eau	(1985)

280.01	Techniques de fabrication	(1985)
280.03	Entretien d'aéronefs	(1985)
280.04	Avionique	(1985)
310.01	Techniques policières	(1986)
411.01	Archives médicales	(1981)
581.00	Communications graphiques	
581.02	Typographie-photocomposition	(1983)
581.03	Photolithographie	(1982)
581.04	Impression	(1982)
581.05	Reliure ( finition)	(1979)
581.06	Photomécanique/photographie (laboratoire)	(1980)
589.01	Art et technologie des média	(1980)

3.

CONTENUS À AJOUTER AU VOLUME 1 DES CAHIERS DE  
L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1988-1989

Programmes et/ou secteurs professionnels	Titre	
145.01	Techniques d'écologie appliquée	(1988)
145.02	Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	(1988)
145.03	Techniques de santé animale	(1988)
152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	(1988)
153.02	Horticulture légumière et fruitière	(1988)
153.03	Horticulture ornementale	(1988)
153.07	Techniques de gestion conseil en agriculture	(1984)
180.01	Soins infirmiers	(1987)
230.00	La Géomatique Trons commun des programmes 230.01 et 230.02	
230.01	Technologie de la cartographie	(1988)
230.02	Technologie de la géodésie	(1988)
231.03	Transformation des produits de la mer	(1988)
241.05	Techniques d'analyse d'entretien	(1988)
248.02	Navigation	(1988)
248.03	Génie mécanique de marine	(1988)
260.01	Assainissement de l'eau	(1988)

280.01	Construction aéronautique	(1988)
280.03	Entretien d'aéronefs	(1988)
280.04	Avionique	(1988)
310.01	Techniques policières	(1988)
411.01	Archives médicales	(1987)
581.00	Communications graphiques	
581.02	Techniques de la typographie	(1988)
581.03	Techniques du montage photolithographique	(1988)
581.04	Techniques de l'impression	(1988)
581.06	Techniques du traitement de l'image	(1988)
589.01	Art et technologie des média	(1988)

---

*Secteur professionnel:*

145.00 TECHNOLOGIE DES SCIENCES NATURELLES

---

---

145.01 Techniques d'écologie appliquée

(1988)

---

*TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

91 unités

***CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE***

- Avoir réussi les cours du secondaire:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
  - Chimie 564

***OBJECTIFS***

Le programme *Techniques d'écologie appliquée* offre une formation dont le profil est orienté vers le développement de modèles d'action et d'habiletés physiques chez les futurs technologues qui devront accomplir des tâches techniques et fournir une assistance particulière dans les nombreux champs des applications écologiques, de la recherche et de la sensibilisation.

Le programme vise particulièrement le développement de compétences dans différentes tâches, dont les plus importantes sont: l'inventaire, l'échantillonnage, l'analyse et la gestion de la flore, de la faune et des habitats, ainsi que la mise au point de techniques, l'administration, l'information scientifique et vulgarisée et l'éducation auprès du public.

Le technicien en écologie appliquée doit acquérir une formation répondant aux besoins des grandes sphères d'activités particulières qui correspondent aux fonctions de travail les plus importantes du domaine de l'environnement et de la gestion des ressources biotiques. La première fonction est celle de *LA PROTECTION DES RESSOURCES DE LA FLORE ET DE LA FAUNE ET DU CONTRÔLE DE LEUR EXPLOITATION*. La deuxième fonction est celle de *LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE AXÉS SUR LE RENDEMENT PRODUCTIF DES ÉCOSYSTÈMES*.

De façon globale, la formation du technicien en écologie appliquée est orientée vers la polyvalence des aptitudes à développer et les compétences à acquérir en regard précisément des exigences techniques du vaste domaine de la gestion des habitats naturels et des ressources biotiques indigènes.

## **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

### **PROTECTION DES RESSOURCES DE LA FLORE ET DE LA FAUNE ET CONTRÔLE DE LEUR EXPLOITATION**

Cette sphère d'activités est surtout régie par les organismes gouvernementaux. Le technicien en écologie appliquée y trouvera plusieurs possibilités d'emplois, entre autres, dans les différents laboratoires des directions et des services des ministères québécois de l'Environnement, de l'Énergie et des Ressources, du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ainsi que du ministère canadien d'Environnement-Canada. Les principaux employeurs de ces ministères sont surtout les Services régionaux québécois des inventaires écologiques, de l'aménagement et de l'exploitation de la faune et le Service canadien de la faune. Le technicien en écologie appliquée y assure particulièrement les travaux techniques inhérents aux inventaires de base et la surveillance nécessaires à la gestion de la flore et de la faune.

### **RECHERCHE TECHNIQUE SUR LA PRODUCTIVITÉ DES ÉCOSYSTÈMES**

Ce domaine se développe considérablement depuis quelques années, et le technicien en écologie appliquée y joue un rôle important dans les montages techniques et dans la cueillette et l'analyse des données. Afin d'améliorer la productivité des habitats et des populations de poissons, d'oiseaux, de mammifères et de plusieurs autres vertébrés et invertébrés considérés comme ressources économiques, la recherche est devenue d'une importance capitale pour protéger la flore et la faune contre les grandes perturbations de l'environnement. Les organismes employeurs du domaine sont principalement les instituts et les centres de recherches universitaires, gouvernementaux et privés.

### **ÉDUCATION ET SENSIBILISATION À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL**

Ce domaine d'activités est caractérisé par l'animation et l'information auprès des publics d'âge scolaire et adulte. C'est celui qui, depuis plusieurs années, maintient un taux d'embauche intéressant. Le technicien en écologie appliquée, qui a des aptitudes à communiquer facilement avec le public, a l'opportunité de remplir des postes intéressants pour différents organismes gouvernementaux et privés qui sont chargés de faire de l'éducation et de la sensibilisation à la protection de l'environnement naturel. Parmi ces organismes, on retrouve principalement les parcs et réserves du Canada et du Québec, les centres éducatifs forestiers du Québec et les Centres d'interprétation de la nature régionaux, municipaux et privés.

### **FIRMES PRIVÉES D'ÉTUDES ET DE PLANIFICATION**

Enfin, le technicien en écologie appliquée a l'opportunité de travailler comme contractuel dans les laboratoires de différentes firmes privées. Ces firmes font particulièrement des études d'impact et participent à la planification des activités des services gouvernementaux et municipaux des différentes régions du pays. Le technicien en écologie appliquée peut y exercer des tâches en protection et contrôle, en recherche et en sensibilisation-information, suivant les types de contrats que doivent annuellement remplir les firmes-employeurs.

145.01

### *PARTICULARITÉS DU TRAVAIL EN ÉCOLOGIE APPLIQUÉE*

Les techniciens en écologie appliquée doivent s'attendre à des emplois qui exigeront particulièrement une grande adaptation à la mobilité, d'une région à l'autre, à des travaux sur le terrain, en laboratoire et au bureau, et à la nécessité de communiquer avec les gestionnaires, les exploitants, les chercheurs et le public.

### *CONTENU DU PROGRAMME*

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-110-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-3-2	2 2/3
101-112-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES COMPARÉES I	1-2-1	1 1/3
101-113-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES COMPARÉES II	1-3-2	2
101-116-88	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MÉTABOLIQUE	3-2-2	2 1/3
101-118-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I	3-3-3	3
101-939-88	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE	2-4-2	2 2/3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
145-111-88	ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	1-3-1	1 2/3
145-121-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES VÉGÉTAUX	2-3-2	2 1/3
145-131-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES INVERTEBRÉS	1-2-1	1 1/3
145-141-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES VERTEBRÉS	2-4-2	2 2/3
145-151-88	TECHNIQUES ENTOMOLOGIQUES	1-2-1	1 1/3
145-161-88	TECHNIQUES LIMNOLOGIQUES	2-3-2	2 1/3
145-171-88	TECHNIQUES ICTHYOLOGIQUES	1-4-2	2 1/3
145-181-88	TECHNIQUES ORNITHOLOGIQUES	1-4-2	2 1/3
145-191-88	TECHNIQUES MAMMALOLOGIQUES	1-4-2	2 1/3
145-201-88	INVENTAIRE ET ANALYSE DES RESSOURCES VÉGÉTALES	1-4-2	2 1/3
145-210-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	1-2-1	1 1/3
145-211-88	STAGE TECHNIQUE I	1-10-2	4 1/3
145-271-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES EN ÉCOLOGIE	1-2-1	1 1/3
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMETRIE	2-2-2	2
202-110-88	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	2-2-2	2
202-112-88	CHIMIE EN MILIEU AQUEUX	2-2-2	2
230-541-88	CARTOGRAPHIE ÉCOLOGIQUE	1-3-2	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3
8 unités de cours complémentaires			

145.01

plus un maximum de 10 2/3 unités choisies par chacun des collèges parmi les cours suivants:

145-221-88	STAGE TECHNIQUE II	0-10-2	4
145-231-88	PROJET TECHNIQUE I	1-3-2	2
145-241-88	PROJET TECHNIQUE II	1-3-2	2
145-251-88	ADMINISTRATION D'UN LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE	1-1-1	1
145-261-88	TECHNIQUES DE MICROBIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	2-3-3	2 2/3
145-351-88	GESTION DES POISSONS, DES OISEAUX ET DES MAMMIFÈRES-RESSOURCES	2-4-3	3
145-361-88	GESTION DES RESSOURCES BIOTIQUES	3-2-2	2 1/3
145-391-88	INTERPRÉTATION DE LA NATURE	1-2-1	1 1/3
145-421-88	PARASITOLOGIE	1-3-2	2
230-933-88	PHOTO-INTERPRÉTATION ET TÉLÉDÉTECTION	1-3-2	2

880908

---

145.02      Techniques d'inventaire et de recherche en biologie      (1988)

---

*TYPE DE SANCTION:    DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

*90 1/3 unités*

***CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE***

- Avoir réussi les cours du secondaire:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
  - Chimie 564

***OBJECTIFS***

Le programme vise à former des techniciens capables de procéder à des inventaires écologiques et de fournir une aide technique aux professionnels oeuvrant dans le domaine de la recherche en biologie. Donner à l'élève les connaissances de base en biologie et en chimie; permettre à l'élève d'intégrer ces connaissances fondamentales à l'apprentissage de la taxonomie et de la microbiologie; à partir de ses connaissances en taxonomie, habiliter l'élève à procéder aux différents types d'inventaires écologiques; à partir de ses connaissances en microbiologie, habiliter l'élève à procéder aux différentes manipulations en usage dans le domaine de la recherche en biologie; permettre à l'élève de développer son autonomie et son éthique professionnelle en intégrant l'ensemble de ses connaissances dans le cadre de projets et d'un stage.

***PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES***

A la fin de leur cours, les finissants des techniques peuvent oeuvrer dans les domaines d'activités suivants: animation en sciences naturelles, biologie aquatique et marine, écologie terrestre, laboratoire d'enseignement, laboratoire d'entomologie et laboratoire de microbiologie.

Les sociétés scientifiques de vulgarisation génèrent plusieurs emplois dans l'animation en sciences naturelles. Il s'agit pour les techniciens non seulement de donner de l'information mais aussi de concevoir et de réaliser le matériel de présentation comme des exhibits, photos, maquettes, textes d'accompagnement, etc.

Plusieurs consultants privés, services gouvernementaux et centres de recherche universitaires recrutent les finissants dans le secteur de la biologie aquatique et marine. Les tâches principales consistent à inventorier les ressources biotiques et à intervenir au niveau de la production par aquaculture. Pour accomplir leurs tâches, ces techniciens doivent accomplir de nombreuses analyses de laboratoire.

Les techniciens pourront aussi travailler en écologie terrestre. Le travail consiste essentiellement en des inventaires et des échantillonnages de plantes, d'animaux ou de composantes abiotiques sur le terrain dans le but de poser des diagnoses écologiques à la suite d'analyses de laboratoire. L'activité de laboratoire d'enseignement consiste à préparer les séances de travaux pratiques et à assister les professeurs de biologie dans la prestation des laboratoires au niveau secondaire et collégial.

La recherche en laboratoire d'entomologie porte sur les insectes défoliateurs et les moustiques. Ce travail représente un champ d'emploi bien individualisé au Québec. Le travail technique comprend des sorties sur le terrain pour inventorier les populations d'insectes et évaluer les dommages à la végétation. Au laboratoire il s'agit d'entretenir des populations d'insectes destinés à la recherche, de constituer des collections et d'identifier différents spécimens.

Le domaine laboratoire de la microbiologie implique des travaux de production et de recherches nécessitant des cultures de tissus, le maintien de populations de microorganismes et des manipulations génétiques.

La plupart des employeurs se retrouvent dans l'univers de la recherche universitaire ou gouvernementale bien que certains employeurs privés commencent à s'intéresser à ces spécialisations.

145.02

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-110-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-3-2	2 2/3
101-116-88	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MÉTABOLIQUE	3-2-2	2 1/3
101-118-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I	3-3-3	3
101-938-88	ZOOLOGIE GÉNÉRALE	2-4-2	2 2/3
101-939-88	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE	2-4-2	2 2/3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
145-121-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES VÉGÉTAUX	2-3-2	2 1/3
145-131-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES INVERTEBRÉS	1-2-1	1 1/3
145-141-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES VERTEBRÉS	2-4-2	2 2/3
145-210-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	1-2-1	1 1/3
145-281-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES EN BIOLOGIE	0-2-1	1
145-321-88	TECHNIQUES D'INVENTAIRE ÉCOLOGIQUE	1-3-2	2
145-532-88	PROJET I	1-4-2	2 1/3
145-542-88	INSECTES ET ARTHROPODES TERRESTRES	1-3-2	2
145-552-88	STAGE	1-10-2	4 1/3
145-622-88	MICROBIOLOGIE APPLIQUÉE	2-2-3	2 1/3
145-632-88	PROJET II	1-3-2	2
145-662-88	CULTURE ET ENTRETIEN D'ORGANISMES	1-4-2	2 1/3
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
202-110-88	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	2-2-2	2
202-112-88	CHIMIE EN MILIEU AQUEUX	2-2-2	2
202-113-88	BIOCHIMIE	2-2-2	2
205-962-88	GÉOLOGIE-PÉDOLOGIE	1-3-2	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3
8 unités de cours complémentaires			

Les cours optionnels: 10 2/3 unités

145-331-88	INVASCULAIRES ET MYCÈTES	1-3-2	2
145-341-88	TECHNIQUES DE BIOLOGIE AQUATIQUE ET MARINE	1-3-2	2
145-371-88	PHYSIOLOGIE ET PRODUCTION VÉGÉTALES	2-2-2	2
145-642-88	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES EN MICROBIOLOGIE	1-4-3	2 2/3
145-914-88	TECHNIQUES D'AQUACULTURE	1-3-2	2

880908

---

145.03 Techniques de santé animale

(1988)

---

*TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

91 unités

*CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE*

- Avoir réussi les cours du secondaire:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
  - Chimie 564

*OBJECTIFS*

Le programme *Techniques de santé animale* vise à former des techniciens aptes à travailler dans tous les secteurs d'activités reliés à la santé et à l'utilisation des animaux.

Au terme de la formation, l'élève sera compétent à seconder efficacement le professionnel dans les diverses activités à caractère clinique. Ainsi il pourra recevoir et préparer l'animal à la consultation, faire les tests de diagnostic requis, assister la chirurgie, prodiguer les traitements préventifs et curatifs prescrits, conseiller la clientèle et participer à la gestion administrative de l'entreprise.

Au terme de sa formation, l'élève pourra aussi effectuer en laboratoire des analyses de prélèvements biologiques, collaborer à la mise en place et à l'application d'un protocole de recherche utilisant des animaux d'expérimentation, ou encore, superviser les activités d'un service de garde ou d'élevage d'animaux.

*PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES*

Les cliniques vétérinaires et les laboratoires de recherche gouvernementaux, universitaires et privés constituent les principaux débouchés pour les techniciens en santé animale.

D'autres domaines d'emploi, dont certains en expansion, sont visés par la formation en santé animale, notamment les laboratoires de pathologie, les laboratoires d'enseignement, l'élevage et la commercialisation des animaux exotiques, de compagnies et de laboratoire, les soins aux animaux dans un jardin zoologique, le toilettage et le travail auprès des sociétés protectrices des animaux.

145.03

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-116-88	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MÉTABOLIQUE	3-2-2	2 1/3
101-118-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I	3-3-3	3
101-119-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES II	4-3-3	3 1/3
101-928-88	COMPORTEMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DE LABORATOIRE	2-1-2	1 2/3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
101-990-84	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
145-103-88	INTRODUCTION A LA PROFESSION ET MÉTHODOLOGIE	1-1-1	1
145-113-88	SOINS DE BASE AUX ANIMAUX	1-3-1	1 2/3
145-123-88	PARASITOLOGIE	1-2-1	1 1/3
145-133-88	HYGIÈNE, PREVENTION ET SANTÉ PUBLIQUE	2-0-1	1
145-143-88	NUTRITION ET ALIMENTATION	2-1-2	1 2/3
145-153-88	TECHNIQUES MICROBIOLOGIQUES	2-3-2	2 1/3
145-163-88	TECHNIQUES HEMATOLOGIQUES ET BIOCHIMIQUES	1-4-2	2 1/3
145-173-88	PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE	2-1-2	1 2/3
145-183-88	ÉLÉMENTS DE PATHOLOGIE	2-1-2	1 2/3
145-210-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	1-2-1	1 1/3
145-213-88	NURSING ET TECHNIQUES RADIOLOGIQUES	2-3-2	2 1/3
145-291-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES EN SANTÉ ANIMALE	1-2-1	1 1/3
145-523-88	NURSING ET TECHNIQUES CHIRURGICALES	2-5-2	3
145-533-88	ELEVAGE ET REPRODUCTION	2-1-2	1 2/3
145-623-88	STAGE EN MILIEU DE RECHERCHE	0-10-1	3 2/3
145-633-88	STAGE EN CLINIQUE VÉTÉRINAIRE	0-10-1	3 2/3
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMETRIE	2-2-2	2
202-110-88	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	2-2-2	2
202-112-88	CHIMIE EN MILIEU AQUEUX	2-2-2	2
202-113-88	BIOCHIMIE	2-2-2	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3
8 unités de cours complémentaires			

Un maximum de 9 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

145-263-88	SOINS AUX ANIMAUX DE FERME	1-3-2	2
145-273-88	SOINS AUX OISEAUX	1-2-1	1 1/3
145-283-88	SOINS AUX ANIMAUX EXOTIQUES	1-2-1	1 1/3
145-293-88	TECHNIQUES DE RECHERCHE EN EXPÉRIMENTATION ANIMALE	1-3-2	2
145-503-88	SECRETARIAT ET SERVICES À LA CLIENTÈLE	2-1-1	1 1/3
145-513-88	TECHNIQUES HISTOLOGIQUES	1-3-1	1 2/3
145-553-88	ANIMAUX DE LABORATOIRE	2-4-2	2 2/3

880908

---

152.03 Gestion et exploitation d'entreprise agricole

---

(1988)

TYPE DE SANCTION: *DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES* C.E.G.E.P.: 90 1/3 unités  
I.T.A.: 89 2/3 unités

**OBJECTIFS**

Former une relève agricole de qualité qui soit au fait des exigences de la profession d'exploitant de ferme, c'est-à-dire, planifier l'établissement, la réaliser, exploiter rationnellement une entreprise agricole au Québec par l'utilisation de principes de gestion, de techniques de production et de mise en marché.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les diplômés du programme 152.03 constituent une partie importante de la relève agricole québécoise. Cependant, à cause des facteurs socio-économiques particuliers au secteur agro-alimentaire, peu de finissants s'établissent immédiatement à leur sortie des institutions de formation. Avant de devenir propriétaires ou gérants de fermes, la majorité d'entre eux prolongent leur formation en acquérant une expérience dans divers domaines du secteur agricole.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants de *spécialité*:

152-109-84	PHYTOTECHNIE	3-2-2	2 1/3
152-110-84	SOLS ET FERTILISATION	3-1-1	1 2/3
152-114-84	REALITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC	2-2-1	1 2/3
152-131-84	ZOOTECNIE	3-2-2	2 1/3
152-151-84	STAGE I	0-4-1	1 2/3
152-214-84	MENUISERIE ET CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
152-220-83	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
152-251-83	STAGE II	1-4-1	2
152-351-84	STAGE III	0-22-2	8

152.03

152-451-83	STAGE IV	1-4-1	2
152-510-84	GESTION FINANCIÈRE	2-2-2	2
152-551-83	STAGE V	1-4-1	2
152-651-84	STAGE VI	0-22-2	8
152-930-84	ATELIER DE FERME	1-3-1	1 2/3
152-934-84	ORGANISMES ET POLITIQUES AGRICOLES; STRUCTURES DE COMMERCIALISATION	2-2-2	2
401-152-84	SYSTEMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1	2
401-652-84	DROIT RURAL ET FISCALITE	2-1-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus 19 unités choisies par un C.E.G.E.P. ou 18 1/2 unités choisies par un I.T.A. parmi les cours suivants:

152-311-83	MACHINERIE ET ÉQUIPEMENT	2-3-1	2
152-322-87	ALIMENTATION ET SANTÉ ANIMALE	2-1-2	1 2/3
152-414-84	AMÉNAGEMENT ET TRAVAIL DU SOL	2-3-1	2
152-421-84	RÉGIE DES PRODUCTIONS ANIMALES SPÉCIALES	3-3-3	3
152-422-87	RÉGIE DE PRODUCTIONS VÉGÉTALES SPÉCIALES	3-3-3	3
152-440-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION BOVINE (viande)	3-3-3	3
152-441-83	PLANIFICATION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-3-2	2 1/3
152-450-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION AVICOLE	3-3-3	3
152-454-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DE LÉGUMES FROIDS	3-3-3	3
152-460-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION OVINE	3-3-3	3
152-470-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION PORCINE	3-3-3	3
152-507-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE	3-3-3	3
152-508-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE ET HERBAGÈRE	3-3-3	3
152-514-84	PROJET D'ÉTABLISSEMENT I	1-2-1	1 1/3
152-554-84	GESTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE SPÉCIFIQUE	2-1-2	1 2/3
152-614-84	PROJET D'ÉTABLISSEMENT II	0-4-4	2 2/3
152-631-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION APICOLE	3-3-3	3
152-711-83	GESTION DE L'ÉNERGIE	2-1-1	1 1/3
152-721-83	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	2-1-1	1 1/3
152-751-84	ATELIER DE SYNTHÈSE	1-3-3	2 1/3
152-901-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION FRUITIÈRE	3-3-3	3
152-902-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTION LAITIÈRE	2-1-1	1 1/3
152-903-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTIONS ANIMALES SPÉCIALES	2-1-1	1 1/3
152-904-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTION DES CULTURES CÉRÉALIÈRES ET INDUSTRIELLES	2-1-1	1 1/3
152-905-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTIONS HORTICOLES	2-1-1	1 1/3
152-922-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION LÉGUMIÈRE DE PLEIN CHAMP	3-3-3	3
152-932-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DES CULTURES INDUSTRIELLES	3-3-3	3
152-942-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DES CULTURES ABRITÉES	3-3-3	3
152-960-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE	3-3-3	3
152-970-84	RÉGIE DE L'EAU ET CONSERVATION DU SOL	2-3-1	2
152-982-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DE LA POMME DE TERRE	3-3-3	3
152-990-84	TRACTEURS ET MOTEURS	2-2-1	1 2/3
360-908-87	SCIENCES D'APPOINT	2-2-2	2

881208

*TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES* 89 1/3 à 91 1/3 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
  - Chimie 564

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

**OBJECTIFS**

Au terme de la formation, les diplômés seront capables d'expliquer et de transmettre à une personne ou à un groupe de personnes, de l'information concernant les productions végétales, les techniques reliées à ces productions et les soins à donner aux plantes; de vendre des productions, du matériel, des équipements et des services; de participer à des programmes de recherche en production; de promouvoir des productions et des techniques courantes ou nouvelles; de diriger du personnel; de contacter les principaux intervenants du domaine afin d'obtenir de l'information; de décrire les nouvelles techniques ou espèces végétales pouvant être cultivées ou produites; d'identifier les problèmes et de faire les réparations courantes aux équipements et à la machinerie; de planifier et de régir les principales cultures, leur implantation, leur récolte et leur conservation; d'identifier les principaux problèmes reliés à une production, en évaluer l'importance, d'y apporter une solution et de référer au spécialiste; d'évaluer les coûts et la rentabilité d'une production; de décrire les espèces et leurs cultivars présentant une importance économique; de décrire, d'ajuster et de calibrer l'équipement horticole; de donner des conseils technico-économiques tenant compte des caractéristiques de l'ensemble d'une entreprise; d'évaluer la charge de travail nécessaire aux différentes opérations culturales d'une production; de décrire les organismes agissant au niveau de la mise en marché des productions ou la régissant et d'entrer en relation avec ceux-ci.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le programme permet aux personnes d'acquérir une formation fondamentale en phytotechnie et une spécialisation dans certains domaines. Ainsi, les diplômés, spécialisés en *horticulture légumière et fruitière*, pourront travailler comme conseillers techniques pour les gouvernements et les entreprises privées; comme représentants techniques pour les coopératives et diverses entreprises de service à la production; comme assistants de recherche; comme agents de développement pour différents organismes professionnels.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-910-84	BOTANIQUE	3-2-2	2 1/3
101-917-88	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE	3-2-2	2 1/3
101-957-84	MICROBIOLOGIE HORTICOLE	2-1-2	1 2/3
101-989-84	TAXONOMIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
101-990-84	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
150-100-84	BIOLOGIE HORTICOLE	2-2-2	2
150-900-84	CULTURES FRUITIÈRES I	2-2-2	2
150-920-84	CULTURES LÉGUMIÈRES I	3-3-2	2 2/3
150-930-84	PRINCIPES DE PHYTOPROTECTION	3-1-2	2
150-940-84	SERRICULTURE	2-1-2	1 2/3
153-110-84	INTRODUCTION AU MÉTIER	0-4-0	1 1/3
153-220-84	SOLS	2-1-2	1 2/3
153-314-84	PRINCIPES DE FERTILISATION	2-1-2	1 2/3
153-392-84	ÉCOLOGIE	2-1-2	1 2/3
153-401-84	STAGE	0-3-9	4
153-405-88	HORTICULTURE ÉCOLOGIQUE	2-2-2	2
153-417-84	ECONOMIE AGRICOLE	2-1-2	1 2/3
153-472-84	PHYTOPROTECTION APPLIQUÉE	2-1-2	1 2/3
153-940-84	SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT	1-1-1	1
201-202-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques agricoles et biologiques)	3-2-3	2 2/3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-218-84	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE	2-1-2	1 2/3
401-961-84	COMMERCIALISATION ET VENTE	2-1-2	1 2/3
401-971-84	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
401-978-88	GESTION DE L'ENTREPRISE HORTICOLE	3-2-2	2 1/3
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

153.02

plus 11 2/3 à 13 2/3 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

150-902-84	CULTURES FRUITIÈRES II	2-3-2	2 1/3
150-922-84	CULTURES LÉGUMIÈRES II	3-2-2	2 1/3
150-970-84	GRANDES CULTURES	2-2-2	2
150-992-84	CULTURES INDUSTRIELLES	2-1-2	1 2/3
153-313-85	PROJET DE PRODUCTION EN SERRES I	2-2-2	2
153-318-85	MACHINERIE ET EQUIPEMENTS DE SERRES	2-2-2	2
153-400-84	CONSTRUCTIONS HORTICOLES	2-1-2	1 2/3
153-402-84	AMELIORATION DES SOLS	2-1-2	1 2/3
153-414-85	PROJET DE PRODUCTION EN SERRES II	1-3-2	2
153-517-85	CULTURES ABRITÉES: EN PLEINE TERRE	2-2-2	2
153-518-85	CULTURES ABRITÉES: EN CONTENANTS	2-2-2	2
153-532-84	MACHINES HORTICOLES	2-1-2	1 2/3
153-553-84	MICROPROPAGATION APPLIQUÉE	1-2-2	1 2/3
153-616-85	PRODUCTION EN SERRES	1-4-2	2 1/3

880513

---

153.03 Horticulture ornementale

---

(1988)

TYPE DE SANCTION: *DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

90 à 91 2/3 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
  - Chimie 564

**OBJECTIFS**

Au terme de la formation, les diplômés seront capables d'expliquer et de transmettre de l'information relative aux productions végétales, aux techniques reliées à ces productions et aux soins à donner aux plantes; de vendre des productions, du matériel, des équipements et des services; de participer à des programmes de recherche en production; de promouvoir des productions et des techniques courantes ou nouvelles; de diriger du personnel; de contacter les principaux intervenants dans le domaine et en obtenir de l'information; de décrire les nouvelles techniques ou espèces végétales pouvant être cultivées ou produites; d'identifier les problèmes et de faire les réparations courantes aux équipements et à la machinerie; de combiner les facteurs de production en fonction des objectifs d'une entreprise; de décrire les organismes agissant au niveau de la mise en marché et de la vente de services horticoles ou les régissant et d'intervenir avec les organismes; d'identifier et de caractériser les principales espèces et leurs cultivars; de participer au fonctionnement et à la gestion d'une entreprise; d'évaluer le coût de réalisation d'un projet de petite ou moyenne envergure; d'identifier les principaux problèmes reliés à une culture, d'y apporter une solution et de référer aux spécialistes.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le programme permet aux élèves d'acquérir une formation fondamentale en phytotechnie et une spécialisation dans le secteur de l'horticulture ornementale avec orientation en Jardinerie, en Aménagement paysager ou en Serriculture. Les diplômés en *Horticulture ornementale* pourront travailler à titre de conseillers techniques pour les gouvernements et les entreprises privées; de représentants techniques pour diverses entreprises de service à la production; d'entrepreneurs, de responsable d'équipes de travail ou de gérants dans des entreprises d'entretien, d'aménagement paysager, de jardinerie et de production sous serres.

153.03

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-910-84	BOTANIQUE	3-2-2	2 1/3
101-917-88	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE	3-2-2	2 1/3
101-957-84	MICROBIOLOGIE HORTICOLE	2-1-2	1 2/3
101-989-84	TAXONOMIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
101-990-84	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
150-100-84	BIOLOGIE HORTICOLE	2-2-2	2
150-930-84	PRINCIPES DE PHYTOPROTECTION	3-1-2	2
153-110-84	INTRODUCTION AU MÉTIER	0-4-0	1 1/3
153-220-84	SOLS	2-1-2	1 2/3
153-303-84	PARTERRE I	2-3-3	2 2/3
153-314-84	PRINCIPES DE FERTILISATION	2-1-2	1 2/3
153-392-84	ÉCOLOGIE	2-1-2	1 2/3
153-401-84	STAGE	0-3-9	4
153-450-84	PROPAGATION	2-1-2	1 2/3
153-472-84	PHYTOPROTECTION APPLIQUÉE	2-1-2	1 2/3
153-605-88	PLANTES HERBACÉES	1-3-3	2 1/3
153-940-84	SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT	1-1-1	1
201-202-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques agricoles et biologiques)	3-2-3	2 2/3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-218-84	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE	2-1-2	1 2/3
401-970-84	VENTE ET MARKETING	2-1-2	1 2/3
401-971-84	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
401-978-88	GESTION DE L'ENTREPRISE HORTICOLE	3-2-2	2 1/3

8 unités de cours complémentaires

153.03

plus 15 2/3 à 17 1/3 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

153-313-85	PROJET DE PRODUCTION EN SERRES I	2-2-2	2
153-318-85	MACHINERIE ET EQUIPEMENTS DE SERRES	2-2-2	2
153-400-84	CONSTRUCTIONS HORTICOLES	2-1-2	1 2/3
153-403-88	CONSTRUCTION EN AMENAGEMENT	1-2-2	1 2/3
153-414-85	PROJET DE PRODUCTION EN SERRES II	1-3-2	2
153-423-84	PLANTES ORNEMENTALES	2-1-2	1 2/3
153-443-84	ARCHITECTURE DE PAYSAGE I	2-3-2	2 1/3
153-493-84	GESTION DE PELOUSE	1-3-1	1 2/3
153-503-84	MACHINERIE HORTICOLE ORNEMENTALE	2-1-2	1 2/3
153-513-85	JARDINERIE I	2-2-2	2
153-517-85	CULTURES ABRITEES: EN PLEINE TERRE	2-2-2	2
153-518-85	CULTURES ABRITEES: EN CONTENANTS	2-2-2	2
153-525-85	EQUIPEMENTS ET OUTILLAGES HORTICOLES	1-3-2	2
153-533-85	FLORICULTURE	2-3-2	2 1/3
153-543-84	ARCHITECTURE DE PAYSAGE II	1-3-2	2
153-553-84	MICROPROPAGATION APPLIQUEE	1-2-2	1 2/3
153-573-84	PARTERRE II	2-4-2	2 2/3
153-613-84	JARDINERIE II	2-2-2	2
153-616-85	PRODUCTION EN SERRES	1-4-2	2 1/3
153-643-84	ARCHITECTURE DE PAYSAGE III	1-3-2	2
153-683-84	PARTERRE III	1-2-2	1 2/3

880516

---

153.07      Techniques de gestion conseil en agriculture

---

(1984)

*TYPE DE SANCTION:    DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

90 1/3 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
  - Chimie 564

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

**OBJECTIFS**

La situation actuelle de l'agriculture requiert une gestion économique et financière plus importante, une mise en marché des produits beaucoup mieux structurée, ainsi qu'un niveau de formation de plus en plus élevé. Ainsi, le programme d'études en services techniques de gestion en agriculture est-il conçu de manière à former des techniciens polyvalents aptes à travailler dans le secteur socio-économique de l'agriculture. Ce programme couvre un champ d'action qui implique l'étude des différents aspects socio-économiques du monde de l'agro-alimentaire. Le programme comporte des éléments de connaissance sur l'ensemble des opérations nécessaires à la maîtrise d'un mécanisme de production animale ou végétale, tant des côtés technique et économique que financier et social. Il permettra à l'élève d'arriver à corriger des observations, à bien identifier un problème et à présenter les différentes hypothèses de solution. L'élève pourra alors fournir un conseil adéquat aux gestionnaires d'entreprises agricoles et para-agricoles face aux décisions qu'ils ont à prendre.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les diplômés du programme des *Techniques de gestion conseil en agriculture* sont appelés à oeuvrer soit comme conseiller auprès des agriculteurs en ce qui concerne la conduite de l'entreprise agricole dans les domaines du financement, de la gestion et des services informatiques, soit comme animateur dans les services s'intéressant à l'action professionnelle (mise en marché - éducation et information des agriculteurs), soit comme représentant d'organismes offrant des services aux agriculteurs.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

- 2 2/3 unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

153.07

plus les cours suivants:

101-906-78*	BIOLOGIE CELLULAIRE	1-2-2	1 2/3
101-914-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES	4-2-2	2 2/3
101-933-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VEGETALES	2-2-2	2
150-110-81	INTRODUCTION A L'AGRICULTURE	1-2-2	1 2/3
150-370-84	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2	2 1/3
150-590-78	CONSTRUCTION RURALE	2-2-2	2
152-402-78	CEREALES ET HERBAGES	3-2-2	2 1/3
152-910-78	GENETIQUE ET AMELIORATION	2-1-2	1 2/3
152-940-78	NUTRITION ET ALIMENTATION	2-2-2	2
153-307-84	COMPTABILITE AGRICOLE	2-2-2	2
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2	2
153-420-84	PRODUCTION LAITIERE	3-2-2	2 1/3
153-507-84	PROJET D'ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES I	1-2-3	2
153-527-81	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
153-587-84	ACTIVITE EN MILIEU	0-1-2	1
153-592-84	POLITIQUES AGRICOLES ET GROUPES D'INTERVENTION	2-1-3	2
153-607-84	PROJET D'ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES II	1-1-4	2
153-614-84	PROJET DE PLANIFICATION ET DE FINANCEMENT D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE	1-2-9	4
153-653-84	TECHNOLOGIE DE POINTE EN AGRICULTURE	2-2-2	2
153-920-81	ECONOMIE DE LA PRODUCTION	2-2-2	2
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 2/3
383-935-74	L'ECONOMIE DU QUEBEC	3-0-3	2
401-958-78	LA COOPERATION ET LES COOPERATIVES	3-0-3	2
401-960-84	COMMERCIALISATION	2-1-2	1 2/3
401-961-84	COMMERCIALISATION ET VENTE	2-1-2	1 2/3
401-963-84	TECHNIQUES DE VENTE	2-1-2	1 2/3
401-964-81	DROIT RURAL	2-0-2	1 1/3
401-968-78	FISCALITE	2-1-2	1 2/3
401-969-78	FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	3-1-2	2
420-927-84	INITIATION A L'INFORMATIQUE ET ELEMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2
420-970-81	INITIATION AUX APPLICATIONS SUR MICRO- ORDINATEURS	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

\* Cours obligatoire pour les élèves qui n'ont pas suivi de cours de biologie au secondaire.

plus un cours au choix parmi les suivants:

153-581-84	PORCS	3-2-2	2 1/3
153-651-84	BOVINS DE BOUCHERIE	3-2-2	2 1/3
153-661-84	OVINS	3-2-2	2 1/3

881020

---

180.01 Soins infirmiers

(1987)

---

*TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

*91 2/3 unités*

*CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE:*

- Avoir réussi les cours du secondaire suivants:
  - Physique 414
  - Chimie 444 ou 464

\*Dans ce texte le mot "infirmière" désigne aussi les infirmiers.

**OBJECTIFS**

La formation infirmière au niveau collégial vise l'atteinte des buts suivants: la croissance personnelle et professionnelle des élèves; la formation initiale en soins infirmiers de personnes qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires; la formation de personnes capables d'exercer la profession en tant que généralistes auprès d'individus qui requièrent des soins infirmiers; la formation de personnes capables d'exercer la profession d'infirmière à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire; la formation de personnes capables d'exercer la profession d'infirmière, tel que défini dans la Loi sur les infirmières et infirmiers (L.R.1-8, Section VIII, art. 36-37);

**Article 36**

Constitue l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier tout acte qui a pour objet d'identifier les besoins de santé des personnes, de contribuer aux méthodes de diagnostic, de prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie, le traitement et la réadaptation, ainsi que le fait de prodiguer des soins selon une ordonnance médicale.

**Article 37**

L'infirmière et l'infirmier peuvent, dans l'exercice de leur profession, renseigner la population sur les problèmes d'ordre sanitaire.

Douze (12) objectifs généraux découlent du cadre théorique définissant le service d'aide que peut rendre l'infirmière généraliste.

Il importe donc qu'au terme de sa formation l'élève puisse: concevoir la promotion et le recouvrement de la santé à partir d'une perspective holistique de la personne; démontrer un respect de la dignité et de la valeur de la personne conformément aux principes de l'éthique et de la déontologie; utiliser dans sa pratique les connaissances de la personne relevant entre autres des domaines de la biologie, de la psychologie, de la sociologie; exercer ses fonctions professionnelles conformément aux exigences d'une conception explicite des soins infirmiers; utiliser la démarche de soins infirmiers en vue de diagnostiquer et résoudre des problèmes de soins infirmiers; prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent des individus dans des situations courantes relevant de la promotion et du recouvrement de la santé; communiquer avec un individu à l'intérieur d'une relation interpersonnelle infirmière-client de façon à établir une relation aidante; organiser l'ensemble des activités professionnelles en vue de satisfaire les besoins de ses clients; collaborer avec les membres des équipes de soins infirmiers et multidisciplinaires; exercer la profession d'infirmière de façon à respecter les droits d'autrui, à faire respecter les siens, conformément à ses responsabilités professionnelles; démontrer un engagement social en relation avec ses compétences professionnelles; identifier ses ressources en vue de cheminer vers l'actualisation de soi.

#### ***PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES***

L'infirmière diplômée du niveau collégial exerce la profession d'infirmière de façon autonome auprès d'individus d'âges variés, dans des situations courantes. Elle dispense des soins généralement dans les établissements du réseau des Affaires sociales où elle s'intègre à l'équipe de soins infirmiers. L'infirmière est susceptible de travailler de jour, de soir et de nuit.

L'élève qui a complété le programme de formation *Soins infirmiers* au niveau collégial doit satisfaire aux conditions prescrites par le Code des professions et la Loi sur les infirmiers et infirmières du Québec pour l'obtention du permis d'exercice (Code des professions Section IV, art. 40).

L'infirmière diplômée doit poursuivre sa formation si elle désire assumer d'autres rôles que celui de généraliste. L'approche collective en regard de la promotion de la santé et de la prévention de la maladie, l'encadrement du personnel infirmier, la spécialisation en soins infirmiers ainsi que les domaines de l'administration, de l'éducation et de la recherche nécessitent une formation universitaire.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-902-86	LE CORPS HUMAIN I	4-2-4	3 1/3
101-903-86	LE CORPS HUMAIN II	4-2-4	3 1/3
101-904-86	LE CORPS HUMAIN III	2-2-2	2
180-110-87	SOINS INFIRMIERS I	4-8-4*	5 1/3
180-210-87	SOINS INFIRMIERS II	4-8-4*	5 1/3
180-310-87	SOINS INFIRMIERS III	6-12-6*	8
180-420-87	SOINS INFIRMIERS IV	6-12-6*	8
ou			
180-320-87	SOINS INFIRMIERS III	6-12-6*	8
180-410-87	SOINS INFIRMIERS IV	6-12-6*	8
180-510-87	SOINS INFIRMIERS V**	4-21-6*	10 1/3
180-630-87	SOINS INFIRMIERS VIII	3-0-2	1 2/3
350-205-77	PSYCHOGENÈSE I: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3	2
350-305-77	PSYCHOGENÈSE II: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3	2
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTE	3-0-3	2
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 9 2/3 unités parmi la liste suivante de cours au choix des collèves:

180-610-87	SOINS INFIRMIERS VI**	2-14-3	6 1/3
180-620-87	SOINS INFIRMIERS VII**	0-9-1	3 1/3

\* Le second chiffre de la pondération de ces cours indique le total des heures de laboratoire. La répartition entre les laboratoires au collège et le laboratoires en milieu clinique est la suivante:

180-110-87	SOINS INFIRMIERS I	4	4
180-210-87	SOINS INFIRMIERS II	4	4
180-310-87	SOINS INFIRMIERS III	2	10
180-320-87	SOINS INFIRMIERS III	2	10
180-410-87	SOINS INFIRMIERS IV	2	10
180-420-87	SOINS INFIRMIERS IV	2	10
180-510-87	SOINS INFIRMIERS V**	3	18
180-610-87	SOINS INFIRMIERS VI**	0	14
180-620-87	SOINS INFIRMIERS VII**	0	9

\*\* Les pondérations des stages de ces cours peuvent être ajustées pour autant qu'elles totalisent 41 et respectent les minimums suivants:

180-510-87, 16  
180-610-87, 8  
180-620-87, 8

---

Secteur professionnel:  
230.00 LA GÉOMATIQUE

---

**PRÉSENTATION**

La géomatique est le domaine scientifique et technique dont l'objet est la recherche, le développement et l'application de concepts et de techniques utilisées pour la cueillette, le traitement, la conservation et la diffusion des données et de l'information à des fins d'aménagement, de développement et de gestion du territoire.

---

Tronc commun des programmes  
230.01 et 230.02

---

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi le cours du secondaire:  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

**CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-802-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (milieu physique et transport)	3-2-3	2 2/3
230-103-88	LECTURE DE CARTES	1-2-1	1 1/3
230-120-88	INTRODUCTION À LA GÉOMATIQUE	1-2-2	1 2/3
230-203-88	TOPOMETRIE I	2-3-2	2 1/3
230-331-88	DESSIN CARTOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE	2-3-2	2 1/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES 1	2-2-2	2
242-230-88	APPLICATIONS GRAPHIQUES ET INTRODUCTION AU DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	1-2-1	1 1/3
320-908-88	ESPACE QUÉBÉCOIS I	2-1-3	2
320-909-88	ESPACE QUÉBÉCOIS II	2-1-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

TYPE DE SANCTION: *DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

91 2/3 unités

*Remarque*

Ces travaux pratiques liés à certains cours de photogrammétrie prévus dans le programme de cartographie, ainsi que les tâches liées à une fonction de travail dans le secteur de la photogrammétrie, exigent que l'élève possède une vision stéréoscopique (capacité de voir à trois dimensions des objets en visionnant simultanément deux photos presque identiques de ces objets).

Les élèves peuvent s'assurer qu'ils possèdent cette habileté par un examen ophtalmologique.

**BUTS**

Ce programme vise à former des diplômés connaissant l'ensemble des techniques menant à la réalisation de documents cartographiques de divers types.

Dans la production cartographique, on distingue généralement la cartographie fondamentale ou de base et la cartographie thématique. Peu importe le domaine de la cartographie où ils auront à travailler, les diplômés en cartographie auront à recueillir certaines données, à les stocker, à les traiter, à les analyser afin de pouvoir en concevoir une représentation appropriée, à réaliser le document conçu pour qu'il puisse être diffusé selon divers modes de diffusion.

Ainsi une formation spécialisée dans les disciplines de la cartographie thématique, de la photogrammétrie, de la photo-interprétation et de la télédétection viendra s'appuyer sur une formation fondamentale en géomatique, en informatique, en géographie, en topométrie, en dessin, en mathématique statistique, en arts graphiques et en projections cartographiques. Une bonne maîtrise du français écrit et de la toponymie vient compléter cette formation.

Le virage technologique qui s'est opéré dans le domaine des sciences géodésiques amènera les diplômés en cartographie à travailler avec des méthodes, des techniques et des appareils où l'informatique et l'automatisation sont omniprésentes.

### **OBJECTIFS**

Au terme de sa formation, le diplômé sera en mesure de:

- situer la géomatique à l'intérieur du processus de la gestion du territoire;
- maîtriser le vocabulaire propre à sa discipline;
- utiliser correctement le matériel et les instruments propres à sa discipline;
- concevoir différents documents cartographiques;
- planifier les étapes de réalisation d'un travail cartographique selon certains critères de production;
- réaliser différents travaux cartographiques;
- évaluer les méthodes de travail à utiliser en fonction des besoins exprimés.

### **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les diplômés en cartographie sont appelés à travailler au sein de la fonction publique et parapublique tant fédérale que provinciale et municipale, ainsi qu'au sein d'entreprises privées de cartographie et photogrammétrie, d'arpenteurs-géomètres, d'ingénieurs-conseils, d'urbanistes et d'aménagistes.

À l'intérieur de ces différentes administrations et entreprises, ils pourraient effectuer diverses tâches pouvant aller du captage des données à caractère géographique en passant par leur stockage, leur traitement et leur analyse tout en mettant l'accent sur leur représentation. Ils seront ainsi amenés à produire plusieurs types de documents cartographiques tels cartes de base, graphiques et cartes thématiques: cartes géomorphologiques, cartes routières, cartes d'aménagement du territoire, cartes d'atlas, etc. Eventuellement, participeront également à la diffusion de ces documents.

L'introduction de la conception et du dessin assistés par ordinateur et de bases de données localisées, de même que les programmes de réforme cadastrale à l'échelle du Québec et de mise sur pied de systèmes d'information à référence spatiale dans les municipalités assureront aux diplômés en cartographie des possibilités d'emplois aussi variés qu'intéressants aussi bien au Québec qu'à l'étranger.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
230-301-88	DECOUPAGE DU TERRITOIRE	1-2-2	1 2/3
230-311-88	GRAPHIQUES ET CARTOGRAPHIE	2-4-2	2 2/3
230-330-88	PHOTOGRAMMÉTRIE I	2-4-2	2 2/3
230-430-88	PHOTOGRAMMÉTRIE II	2-4-2	2 2/3
230-431-88	CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE I	2-4-2	2 2/3
230-501-88	PRESENTATION CARTOGRAPHIQUE	2-3-2	2 1/3
230-511-88	PRODUCTIONS CARTOGRAPHIQUES ET ARTS APPLIQUÉS I	2-2-2	2
230-521-88	PHOTO-INTERPRETATION	2-3-2	2 1/3
230-530-88	PHOTOGRAMMÉTRIE III	1-4-2	2 1/3
230-531-88	CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE II	1-4-2	2 1/3
230-551-88	CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE I	2-3-2	2 1/3
230-571-88	PROJECTIONS CARTOGRAPHIQUES	1-2-2	1 2/3
230-601-88	CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE II	1-3-2	2
230-603-88	TÉLÉDETECTION	2-3-2	2 1/3
230-611-88	PRODUCTIONS CARTOGRAPHIQUES ET ARTS APPLIQUÉS II	2-3-2	2 1/3
230-641-88	PLANIFICATION CARTOGRAPHIQUE	1-3-2	2

plus 7 1/3 unités parmi les cours suivants:

230-502-88	TRAITEMENT GRAPHIQUE DE L'INFORMATION	1-2-2	1 2/3
230-503-88	BASES DE DONNÉES LOCALISÉES	1-3-2	2
230-505-88	TOPOMÉTRIE PRATIQUE	1-3-2	2
230-506-88	SYSTÈME D'INFORMATION À RÉFÉRENCE SPATIALE	2-2-2	2
230-604-88	PHOTOLITHOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE	1-2-2	1 2/3
230-605-88	GRAPHISME ET CARTOGRAPHIE	1-2-2	1 2/3
230-606-88	PROJET TOPOGRAPHIQUE	1-3-2	2
230-607-88	ÉDITION CARTOGRAPHIQUE	1-3-2	2

---

230.02 Technologie de la géodésie

(1988)

---

*TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

*91 2/3 unités*

#### BUTS

Ce programme vise à former des diplômés polyvalents dans les sciences géodésiques, appelés à collaborer directement avec l'arpenteur-géomètre et d'autres professionnels dans des fonctions de responsabilité.

Le travail des diplômés en géodésie se partage en trois tâches principales: les levés sur le terrain et le captage de données topométriques, géodésiques, photogrammétriques ou hydrographiques localisées spatialement, le traitement de ces données par des calculs appropriés et leur stockage et la représentation de l'information par des mises en plan graphiques et numériques.

Ainsi, une formation spécialisée dans les disciplines de la géomatique que sont la topométrie, la géodésie, la photogrammétrie et l'arpentage foncier ainsi qu'une formation fondamentale en astrométrie, en cartographie, en dessin, en informatique, en géographie, en photo-interprétation et télédétection, en projections cartographiques, sur la gestion du territoire au Québec et les projets de réforme cadastrale et de mise sur pied des systèmes d'information à référence spatiale permettront aux diplômés en géodésie de travailler dans tous les domaines où des données et des informations sur le territoire doivent être localisées spatialement.

Le virage technologique qui s'est opéré dans le domaine des sciences géodésiques amènera les diplômés à travailler avec des méthodes, des techniques et des appareils où l'informatique et l'automatisation sont omniprésentes. En plus d'assister l'arpenteur-géomètre dans ses travaux d'arpentage foncier, les diplômés en géodésie constitueront une main d'oeuvre qualifiée et spécialisée pour participer à la réalisation des programmes gouvernementaux que sont la réforme cadastrale et la création de systèmes d'information à référence spatiale.

### **OBJECTIFS**

Au terme de sa formation, le diplômé sera en mesure :

- de situer la géomatique à l'intérieur du processus de la gestion du territoire;
- de maîtriser le vocabulaire propre à sa discipline;
- d'utiliser correctement le matériel et les instruments propres à sa discipline;
- de planifier les étapes et d'évaluer les méthodes de travail et les instruments à utiliser en fonction de la précision requise;
- d'effectuer les opérations de captage, de traitement, de stockage, d'analyse et de représentation graphique et numérique des données à référence spatiale propres à sa discipline;
- d'utiliser des bases de données localisées pour des fins de gestion financière du territoire.

### **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les diplômés en géodésie sont appelés à travailler directement avec l'arpenteur-géomètre et certains professionnels qui oeuvrent dans l'ingénierie de construction au sein de la fonction publique tant fédérale que provinciale ou municipale, dans des organismes tels Hydro-Québec, Bell Canada, Gaz métropolitain ainsi que dans des entreprises privées.

Ils pourront y effectuer diverses tâches reliées au captage, au stockage, au traitement, à l'analyse préliminaire et à la représentation graphique et numérique des données à référence spatiale pour des fins aussi diverses que l'arpentage foncier et cadastral (délimitation et implantation de limites de propriétés, certificat de localisation,...), la géodésie (établissement et mesure de réseaux géodésiques), la photogrammétrie (établissement et mesure de points de contrôle), l'hydrographie (sondages et positionnements) et de construction générale (autoroutes, ponts, aérodromes, lignes hydro-électriques, édifices).

De plus, les programmes de la réforme cadastrale du ministère de l'Énergie et des Ressources, et de mise sur pied de systèmes d'information à référence spatiale entrepris par les organismes publics et para-publics assurent aux diplômés de développer des expertises de travail aussi diversifiées qu'intéressantes aussi bien au Québec qu'à l'étranger.

230.02

**CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
230-302-88	DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE	1-2-2	1 2/3
230-304-88	SYSTEMES NUMÉRIQUES INTÉGRÉS	1-2-2	1 2/3
230-310-88	TOPOMETRIE II	3-3-3	3
230-410-88	TOPOMETRIE III	2-3-2	2 1/3
230-507-88	ARPENTAGE FONCIER II	1-3-2	2
230-508-88	PLANIFICATION D'UN LEVÉ PHOTOGRAMMÉTRIQUE	2-3-2	2 1/3
230-509-88	GESTION DU TERRITOIRE ET SIRS	1-3-2	2
230-510-88	APPLICATIONS TOPOMETRIQUES	2-3-2	2 1/3
230-552-88	PROJECTIONS CARTOGRAPHIQUES	1-2-2	1 2/3
230-582-88	PHOTO-INTERPRÉTATION ET TÉLÉDÉTECTION	2-3-2	2 1/3
230-608-88	CONTRÔLE PHOTOGRAMMÉTRIQUE ET APPLICATIONS GÉODÉSIQUES	2-3-2	2 1/3
230-609-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-4-1	2
230-624-88	PHOTOGRAMMÉTRIE	2-4-2	2 2/3
230-632-88	GÉODÉSIE	3-3-3	3
230-652-88	ARPENTAGE FONCIER I	2-2-2	2

plus 9 2/3 unités parmi les cours suivants:

230-503-88	BASES DE DONNÉES LOCALISÉES	1-3-2	2
230-517-88	BASES PHYSIQUES ET TÉLÉDÉTECTION	1-2-2	1 2/3
230-542-88	ASTROMÉTRIE	1-2-2	1 2/3
230-615-88	PROJETS D'ARPENTAGE FONCIER	1-3-2	2
230-616-88	MICRO-GÉODÉSIE ET ARPENTAGE SPÉCIAUX	1-3-2	2
230-623-88	GESTION FONCIÈRE EN MILIEU URBAIN	1-3-2	2
230-642-88	EVALUATION FONCIÈRE ET CADASTRE	1-3-2	2

880229

---

*Secteur professionnel:*

231.00      TECHNIQUES DE LA PÊCHE

---

---

231.03      Transformation des produits de la mer

---

(1988)

*TYPE DE SANCTION:    DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

*89 1/3 à 90 2/3 unités*

*CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE*

- Avoir réussi les cours du secondaire:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)
  - Chimie 564

*OBJECTIFS*

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'identifier des espèces de poisson; de préparer des produits; d'utiliser des équipements de transformation; d'évaluer l'état de fraîcheur de la matière première, du produit en transformation et fini; d'appliquer les lois, les règlements et les normes régissant le secteur des pêches et la santé et la sécurité du travail; d'identifier et appliquer les différents procédés de transformation en tenant compte des bonnes pratiques industrielles; de coordonner, superviser et évaluer le travail des employés; de participer à l'élaboration d'un programme de contrôle de la qualité; d'effectuer l'échantillonnage de la matière première et du produit fini; de traiter statistiquement les résultats d'analyse et les interpréter; de faire des tests organoleptiques, microbiologiques et physico-chimiques; de vérifier la performance, le rendement et le bon état de fonctionnement des divers équipements; de rédiger des rapports; de conseiller des clients sur les produits.

*PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES*

Après ses études, le diplômé en *Transformation des produits de la mer* peut occuper les emplois suivants: préposé à la préparation des produits; vérificateur de la qualité; contrôleur de la qualité; inspecteur des produits marins; chef d'équipe; représentant des ventes; préposé aux analyses organoleptiques, bactériologiques et biochimiques; technicien dans la recherche et le développement de nouveaux produits.

Après avoir acquis de l'expérience, le diplômé pourra occuper des fonctions administratives dans le secteur industriel tel que contremaître, gérant de production, gérant d'usine.

231.03

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

2 cours	Langue seconde	3-0-3	4
150-650-84	METHODES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1 2/3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 2/3
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-945-78	CHIMIE ANALYTIQUE II	3-2-2	2 1/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 2/3
231-112-88	ÉCOLOGIE MARINE	3-2-3	2 2/3
231-201-88	BIOCHIMIE DES PRODUITS MARINS I	3-3-3	3
231-202-88	BIOCHIMIE DES PRODUITS MARINS II	3-5-3	3 2/3
231-401-88	BACTERIOLOGIE DES PRODUITS MARINS	3-3-3	3
231-511-88	TRANSFORMATION I	2-3-2	2 1/3
231-514-88	ICHTHYOLOGIE	2-2-1	1 2/3
231-611-88	TRANSFORMATION II	2-3-2	2 1/3
231-634-88	STAGE	0-5-1	2
231-703-87	LOIS ET RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX	2-0-2	1 1/3
231-705-87	EVALUATION SENSORIELLE	1-2-1	1 1/3
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus 10 à 11 1/3 unités choisies par le collège parmi les 6 cours suivants:

231-535-83	COMMERCIALISATION DES PRODUITS MARINS	2-2-2	2
231-605-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-4-2	2 1/3
231-614-88	BIOCHIMIE DES PRODUITS MARINS III	3-5-3	3 2/3
231-624-88	ORGANISATION INDUSTRIELLE DES USINES DE PÊCHE	3-1-2	2
231-632-88	DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES PRODUITS MARINS	1-4-2	2 1/3
231-711-88	TRANSFORMATION III	2-3-2	2 1/3

880316

---

**Secteur professionnel:**  
241.00 TECHNIQUES DE LA MÉCANIQUE

---

Ces programmes s'adressent indifféremment aux hommes et aux femmes.

---

241.05 Techniques d'analyse d'entretien (1988)

---

**TYPE DE SANCTION:** *DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES* 90 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire:  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

**OBJECTIFS**

La formation que reçoit l'élève au programme "Techniques d'analyse d'entretien" en fait un spécialiste de l'optimisation du rendement d'équipements industriels à la fine pointe de la technologie, allant de la machine la plus simple jusqu'aux grands systèmes industriels complexes et fortement automatisés. Sa fonction le place le plus souvent dans une situation de recherche pour diminuer le coût direct de l'entretien, mais également le coût d'exploitation, en améliorant le fonctionnement des machines. Ses connaissances et ses habiletés lui permettront donc de:

- Planifier, estimer, diriger ou réaliser l'installation, la mise en marche, l'entretien préventif, le dépannage et la réparation de machines et de systèmes de production conventionnels et automatisés en respectant les règles d'usage de la santé, de la sécurité et de l'hygiène industrielle.
- Planifier, organiser, diriger et réaliser la modification ou l'amélioration d'une machine ou d'un système de production automatisée en vue d'en augmenter le rendement et la fiabilité.
- Concevoir, implanter et gérer les méthodes et procédés d'entretien préventif et systématique des équipements industriels de production en utilisant les techniques conventionnelles et informatisées.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les mutations technologiques imposées au secteur industriel et la concurrence internationale transforment les équipements industriels aux rythmes des performances techniques sans cesse croissantes de la micro électronique et de l'informatique industrielle. Les systèmes mécaniques conventionnels d'il y a quelques années sont devenus des systèmes complexes souvent automatisés et même programmables, alliant plusieurs technologies (mécanique, électrique, électronique, hydraulique, pneumatique et informatique). Leur entretien nécessite des connaissances et des habiletés très diversifiées et une planification adéquate.

La polyvalence du technicien en analyse d'entretien et la vaste étendue de son champ professionnel lui ouvrent les portes sur des industries aussi variées que: la fabrication mécanique et électrotechnique, l'équipement motorisé et les transports, l'industrie alimentaire, l'industrie chimique, du textile, du meuble, minière, métallurgique, papetière et forestière, de même que celle de l'imprimerie. En fait, tous les secteurs industriels requièrent les services des techniciens en analyse d'entretien.

Après quelques années d'expérience pratique dans un service d'entretien, le technicien en analyse d'entretien accède généralement à des fonctions de développement technologique, de formation du personnel ou de gestionnaire.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 2/3
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 2/3
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
241-103-85	SANTÉ, SÉCURITÉ ET HYGIÈNE INDUSTRIELLE	2-0-1	1
241-245-85	HYDRAULIQUE INDUSTRIELLE	3-2-1	2
241-255-85	PLANIFICATION ET CONTRÔLE DE L'ENTRETIEN INDUSTRIEL	3-0-2	1 2/3
241-325-85	NOTIONS FONDAMENTALES D'AUTOMATISATION	2-2-1	1 2/3
241-335-85	MESURES STATIQUES ET DYNAMIQUES	2-2-1	1 2/3
241-345-85	PNEUMATIQUE INDUSTRIELLE	2-2-1	1 2/3
241-405-84	ANALYSE DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	2-0-2	1 1/3
241-415-84	INSTALLATION ET ENTRETIEN DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	1-4-1	2
241-425-85	AUTOMATISMES CONVENTIONNELS (câbles)	3-2-1	2
241-435-85	INITIATION AUX TECHNIQUES D'USINAGE	1-5-1	2 1/3

241.05

241-525-85	AUTOMATISMES PROGRAMMÉS	3-2-2	2 1/3
241-535-85	ANALYSE DE MECANISMES INDUSTRIELS	3-2-2	2 1/3
241-635-85	INSTALLATION EN ENTRETIEN DE MECANISMES INDUSTRIELS	1-3-1	1 2/3
241-665-85	ANALYSE DES VIBRATIONS ET DES SONS	2-1-1	1 1/3
241-685-85	GESTION DE PROJET D'OPTIMISATION ET D'ENTRETIEN	3-2-1	2
241-686-85	LUBRIFICATION ET LUBRIFIANTS	2-1-1	1 1/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
242-241-85	LECTURE DE PLANS, SCHEMATISATION ET CROQUIS	2-1-1	1 1/3
243-171-88	ELEMENTS DE CIRCUITS ELECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-172-88	INTRODUCTION A L'ELECTRONIQUE INDUSTRIELLE	2-3-2	2 1/3
243-173-88	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET CIRCUITS DE COMMANDE	3-2-2	2 1/3
270-101-85	TECHNOLOGIE DES MATERIAUX	2-1-1	1 1/3

8 unités de cours complémentaires

plus 9 unités parmi les cours suivants:

241-605-85	TECHNOLOGIES AVANCÉES EN PROCESSUS INDUSTRIELS	3-0-1	1 1/3
241-615-85	SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISÉE	3-2-2	2 1/3
241-625-85	ROBOTIQUE INDUSTRIELLE	3-2-2	2 1/3
241-645-85	ASSERVISSEMENTS HYDRAULIQUES	3-2-2	2 1/3
241-675-85	MICROTHESE	0-5-1	2
241-687-85	STAGE INDUSTRIEL	0-8-2	3 1/3
241-688-85	FIABILITE ET MAINTENABILITÉ DE SYSTÈMES	2-1-1	1 1/3
241-695-85	ESTIMATION DE PROJET D'OPTIMISATION ET D'ENTRETIEN	2-2-1	1 2/3
270-102-85	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	2-1-1	1 1/3
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2 2/3

881027

*TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

90 1/3 unités

*CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE*

- Avoir réussi les cours du secondaire:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

*OBJECTIFS*

Le programme vise la formation de techniciens en navigation. Ce programme est basé sur la connaissance des lois et des règlements de la marine marchande, sur les connaissances techniques de la navigation et de la sécurité en mer, sur le gréement et les manoeuvres de navires et de la manutention des chargements.

Les techniciens devront être en mesure d'assurer et de diriger la navigation du navire dans les meilleures conditions de sécurité en effectuant les manoeuvres normales et les manoeuvres d'urgence nécessaires, d'assurer en tout temps la sécurité du navire et des personnes à bord. De plus, ils seront en mesure d'entretenir l'équipement de sauvetage, les instruments et l'équipement de navigation, la coque du navire, le gréement, l'outillage ou les installations de chargement et les compartiments; de diriger les opérations de chargements, d'arrimage, de déchargement ou de transbordement de la cargaison dans les meilleures conditions de sécurité et de rentabilité et de diriger le travail de l'équipage.

*PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES*

Les sortants du programme peuvent, en répondant aux exigences du ministère des Transports du Canada, obtenir des brevets d'officiers de navigation. La marine au long cours canadienne étant très peu développée, il y a peu de débouchés dans ce domaine; ainsi, plusieurs brevetés n'ont d'autres choix que de naviguer sur des navires étrangers. Complétée par l'expérience et les brevets d'officiers supérieurs, cette formation débouche aussi sur de nombreux postes administratifs dans le domaine maritime.

*CONTENU DU PROGRAMME*

Les cours obligatoires:

- 2 2/3 unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

248.02

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-248-82	MATHEMATIQUE APPLIQUEE	2-2-1	1 2/3
201-802-85	COMPLEMENTS DE MATHÉMATIQUE (milieu physique et transport)	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MECANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-965-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
243-149-82	ELECTRICITE I	2-1-1	1 1/3
243-249-82	ELECTRICITE II	2-2-1	1 2/3
248-112-82	TECHNOLOGIE MARITIME	1-2-1	1 1/3
248-122-82	NAVIGATION COTIERE I	2-1-1	1 1/3
248-202-82	CARGAISON I	1-2-1	1 1/3
248-222-82	NAVIGATION CÔTIÈRE II	2-1-1	1 1/3
248-302-82	CARGAISON II	1-2-1	1 1/3
248-312-82	REGLES DE ROUTE	2-2-1	1 2/3
248-322-82	NAVIGATION CÔTIÈRE III	2-1-1	1 1/3
248-352-82	CONSTRUCTION I	1-2-1	1 1/3
248-362-82	CONNAISSANCES MARITIMES I	1-2-1	1 1/3
248-372-82	ASTRONOMIE NAUTIQUE	2-1-1	1 1/3
248-392-82	AIDES A LA NAVIGATION I	2-3-2	2 1/3
248-402-88	NAVIGATION ELECTRONIQUE SIMULÉE	0-5-0	1 2/3
248-422-82	NAVIGATION CÔTIÈRE IV	2-1-1	1 1/3
248-452-82	STABILITE I	2-2-2	2
248-472-82	NAVIGATION ASTRONOMIQUE I	3-2-2	2 1/3
248-482-82	MÉTÉOROLOGIE I	1-2-1	1 1/3
248-492-82	AIDES A LA NAVIGATION II	2-2-1	1 2/3
248-542-82	MACHINES MARINES I	2-1-1	1 1/3
248-552-82	STABILITE II	2-3-2	2 1/3
248-562-82	CONNAISSANCES MARITIMES II	2-1-2	1 2/3
248-572-82	NAVIGATION ASTRONOMIQUE II	3-2-2	2 1/3
248-582-82	MÉTÉOROLOGIE II	1-2-1	1 1/3
248-592-82	AIDES A LA NAVIGATION III	3-3-3	3
248-602-82	CARGAISON III	3-2-3	2 2/3
248-622-82	NAVIGATION CÔTIÈRE V	2-1-1	1 1/3
248-642-82	MACHINES MARINES II	2-1-1	1 1/3
248-652-82	CONSTRUCTION II	2-2-1	1 2/3
248-662-82	CONNAISSANCES MARITIMES III	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

880824

248.03 Génie mécanique de marine

(1988)

*TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

90 1/3 unités

*CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE*

- Avoir réussi les cours du secondaire:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

*OBJECTIFS*

Ce programme a pour but de former des techniciens en mécanique de marine appelés à occuper des postes de responsabilités à bord des navires de la marine marchande ou dans les chantiers maritimes.

Les techniciens en fonction devront être capables de conduire, d'entretenir, d'inspecter et de réparer les diverses machines en mer, au port et durant les opérations commerciales, en respectant les normes gouvernementales. De plus, ils devront informer le "personnel machine" de la sécurité et des précautions à prendre contre les accidents et les incendies.

*PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES*

Complétée par l'expérience et les brevets supérieurs de mécanique marine, cette formation débouche sur de nombreux postes de responsabilités et de direction dans les carrières maritimes. De plus, les titulaires d'un brevet de mécanique de marine peuvent obtenir, après examen, un brevet de même classe en machines fixes, secteur qui offre de nombreux débouchés terrestres.

*CONTENU DU PROGRAMME*

Les cours obligatoires:

- 2 2/3 unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-802-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (milieu physique et transport)	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-967-80	RESISTANCE DES MATÉRIAUX	2-4-2	2 2/3
203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2

248.03

243-149-82	ÉLECTRICITÉ I	2-1-1	1 1/3
243-249-82	ELECTRICITÉ II	2-2-1	1 2/3
243-349-82	ELECTRICITE III	2-2-1	1 2/3
248-143-88	INITIATION AUX NAVIRES ET AUX MACHINES AUXILIAIRES	4-4-2	3 1/3
248-203-88	TECHNOLOGIE GÉNÉRALE DES MACHINES	2-1-1	1 1/3
248-243-88	MOTEURS DIESELS MARINS	4-4-2	3 1/3
248-343-88	CHAUDIÈRES ET PLAN VAPEUR	4-4-2	3 1/3
248-353-88	CONSTRUCTION	1-2-1	1 1/3
248-363-82	DESSIN TECHNIQUE	2-2-1	1 2/3
248-423-78	CHIMIE APPLIQUÉE I	1-2-1	1 1/3
248-443-88	TURBINES A VAPEUR ET CONDUITE DES MACHINES AUXILIAIRES	4-3-2	3
248-463-82	DESSIN SPÉCIALISÉ	2-2-1	1 2/3
248-483-82	PHYSIQUE THERMIQUE I	2-2-1	1 2/3
248-523-88	MÉTAUX UTILISÉS DANS LA MARINE	2-2-2	2
248-533-75	ÉLECTROTECHNIQUE I	2-2-2	2
248-553-88	STABILITÉ	2-2-1	1 2/3
248-570-78	AUTOMATION ET CONTRÔLE I	2-2-1	1 2/3
248-583-82	PHYSIQUE THERMIQUE II	2-2-2	2
248-593-88	SUPERVISION TECHNIQUE DES MOTEURS DIESELS MARINS I	2-2-1	1 2/3
248-613-78	PHYSIQUE APPLIQUÉE	2-1-1	1 1/3
248-623-88	SUPERVISION TECHNIQUE DES MOTEURS DIESELS MARINS II	2-2-1	1 2/3
248-633-75	ÉLECTROTECHNIQUE II	2-2-2	2
248-643-82	RÉFRIGÉRATION ET AIR CLIMATISÉ	1-2-1	1 1/3
248-653-88	PROPULSION	2-2-1	1 2/3
248-673-78	AUTOMATION ET CONTRÔLE II	2-2-1	1 2/3
248-683-88	PHYSIQUE THERMIQUE III	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

880825

---

260.01 Assainissement de l'eau

---

(1988)

*TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

*90 2/3 unités*

***CONDITION PARTICULIÈRE D'AMMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE***

- Avoir réussi les cours du secondaire:  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)  
Chimie 564

***OBJECTIFS***

Au terme de sa formation, l'étudiant sera en mesure:

- d'échantillonner, d'analyser, et de caractériser les eaux brutes, usées ou traitées du point de vue physique, physico-chimique et micro-biologique;
- d'effectuer les relevés hydrologiques;
- d'opérer les ouvrages et les installations de traitement des eaux municipales ou industrielles;
- de contrôler les procédés, de gérer les exploitations;
- de vérifier, d'entretenir et d'optimiser le fonctionnement des appareillages des stations;
- de lire les plans spécialisés, d'aider à la rédaction de plans et devis, à l'exécution des dessins techniques, à la conception des ouvrages, à la surveillance des chantiers et à l'inspection des installations;
- de promouvoir les caractéristiques techniques des divers instruments et produits chimiques utilisés dans le domaine de l'eau, d'installer et de mettre en service les appareillages;
- de compiler, d'analyser et d'interpréter les données techniques pertinentes, de rédiger des rapports d'activité et scientifiques;
- d'oeuvrer de façon sécuritaire en usine, dans les réseaux et sur le terrain.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les possibilités de carrière sont multiples pour les techniciens en *Assainissement de l'eau*. Les champs d'application comprennent le secteur des eaux potables, des eaux usées domestiques, des eaux usées agricoles, des eaux utilisées dans les procédés industriels et des eaux usées industrielles. Les principaux employeurs sont: les services publics tels que les municipalités; plusieurs ministères dont les ministères de l'Environnement fédéral et provincial; les sociétés parapubliques; les laboratoires accrédités dans l'analyse des eaux; les fabricants et commerçants spécialisés en matières premières, en appareils et procédés de traitement des eaux; les bureaux d'ingénieurs-conseils oeuvrant dans le domaine du génie sanitaire; les sociétés privées de gestion des eaux. Comme fonctions de travail accomplies par ces techniciens, il faut souligner les suivantes: analyse des eaux en laboratoire, exploitation et direction d'usines de filtration ou d'épuration des eaux usées; inspection et aide technique; échantillonnage et analyse des eaux dans le cadre de relevés hydrologiques; vérification, entretien et ajustement des systèmes de mesure, d'analyse et de contrôle des procédés; interprétation de données et rédaction de rapports et devis; conception et dessin technique; représentation technique et promotion des ventes; assistance technique aux chercheurs.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
202-102-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-2	2 1/3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
203-977-73	NOTIONS DE MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2

260.01

243-971-76	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE	2-1-1	1 1/3
260-301-87	CHIMIE DE L'EAU I	2-3-2	2 1/3
260-312-88	INTRODUCTION À L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU	4-0-2	2
260-321-87	INTRODUCTION À LA MÉCANIQUE DE STATIONS	1-3-1	1 2/3
260-401-87	CHIMIE DE L'EAU II	2-3-2	2 1/3
260-410-87	MICROBIOLOGIE SANITAIRE	3-2-2	2 1/3
260-411-87	THÉORIE DU TRAITEMENT DES EAUX	3-3-3	3
260-421-87	AMÉNAGEMENT DES STATIONS	1-3-1	1 2/3
260-511-87	TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DES BOUES	4-4-3	3 2/3
260-521-87	PLANS ET DEVIS D'ASSAINISSEMENT I	1-2-1	1 1/3
260-531-87	INSTRUMENTATION ET AUTOMATION I	2-2-2	2
260-561-87	EXPLOITATION ET ÉQUIPEMENTS DE STATIONS	1-3-1	1 2/3
260-606-88	MÉCANIQUE DES FLUIDES SPÉCIALISÉE	5-0-2	2 1/3
260-611-87	PROCÉDES FONDAMENTAUX	3-0-2	1 2/3
260-621-87	PLANS ET DEVIS D'ASSAINISSEMENT II	1-3-1	1 2/3
260-631-87	INSTRUMENTATION ET AUTOMATION II	2-3-2	2 1/3

8 unités de cours complémentaires

plus 6 2/3 unités parmi les cours suivants:

260-107-87	TRAITEMENTS AVANCÉS	3-3-3	3
260-108-87	INITIATION AUX PROCÉDÉS INDUSTRIELS	3-0-3	2
260-109-87	EAUX LACUSTRES ET MARINES	3-0-3	2
260-110-87	POLLUTION INDUSTRIELLE DE L'EAU	3-0-3	2
260-111-87	GESTION DES DÉCHETS TOXIQUES	2-2-2	2
260-571-87	RESEAUX URBAINS	2-2-2	2
260-641-87	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-6-3	3
260-661-87	EXPLOITATION DES PROCÉDÉS	1-3-1	1 2/3

880511

---

Secteur professionnel;  
280.00 TECHNOLOGIE AÉRONAUTIQUE

---

---

280.01 Construction aéronautique (1988)

---

TYPE DE SANCTION: *DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES* 91 2/3 unités

*CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE*

- Avoir réussi les cours du secondaire suivants:  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

*OBJECTIFS*

Le programme *Construction Aéronautique* a comme objectif d'amener les étudiants à planifier les étapes de fabrication, d'assemblage et de contrôle de la qualité des propulseurs et des aéronefs. Les étudiants seront aussi en mesure de réaliser les divers essais en laboratoire sur prototype.

Les cours que l'on retrouve au programme visent à transmettre une connaissance et une compréhension de l'ensemble des étapes de fabrication et de construction des propulseurs et des aéronefs.

Les cours terminaux portent directement sur les processus de planification de la production, sur le contrôle de la qualité et sur les essais. D'autres cours davantage fondamentaux ont aussi été prévus afin de donner à ces programmes les assises scientifiques indispensables et pour faciliter les adaptations aux changements technologiques et le perfectionnement ultérieur des diplômés.

### *PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES*

La plus grosse partie de l'industrie manufacturière aéronautique canadienne se retrouve au Québec et son volume d'affaire dépasse 50% des activités de l'ensemble nationale.

Les emplois créés dans ce secteur sont répartis parmi les constructeurs de propulseurs, d'avions de tourisme, d'affaire, de ligne, militaires et utilitaires ainsi que parmi les constructeurs d'hélicoptères, de simulateurs de vol, d'équipement électronique et mécanique de haute précision tel que les pompes, systèmes hydrauliques, trains d'atterrissages, etc...aussi bien que parmi les transporteurs aériens.

Les diplômées et diplômés en *Construction aéronautique* auront comme principales fonctions d'assurer le fonctionnement de centres d'usinage à commande numérique, d'occuper des postes de planificateurs de la production, de dessinateurs d'outillage, de spécialistes en contrôle de la qualité, etc... Ces postes se situent tous entre des postes d'ouvrier spécialisé et d'ingénieur et assurent en quelque sorte le lien entre les départements de génie et les départements de production.

Le cheminement typique ou idéal d'une diplômée ou d'un diplômé en construction aéronautique serait le suivant:

- séjour actif de plusieurs semaines dans les principaux départements clés de production de nouvel employeur;
- séjour actif de plusieurs semaines au département de recherche et d'expérimentation (ingénierie) et rotation aux départements de procédés de fabrication et/ou d'assemblage, aux départements de conception d'outillage, de systèmes, de CAO-FAO, etc...à la suite de quoi la technicienne ou le technicien sera en mesure de démontrer à l'employeur à quel poste son efficacité sera optimale.

Il est à noter que ces emplois permettent aussi d'accéder à des professions de niveau supérieur grâce au perfectionnement disponible au niveau collégial et universitaire. Les salaires sont compétitifs et souvent supérieurs à ceux payés dans les entreprises conventionnelles.

280.01

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

- 2 2/3 unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
203-107-88	CALCULS DES CORPS RIGIDES	3-2-3	2 2/3
203-114-88	RESISTANCE DES MATERIAUX	3-2-2	2 1/3
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2 1/3
241-165-88	CONTRÔLE DE QUALITE	2-2-1	1 2/3
241-166-88	GEOMETRIE DES OUTILS DE COUPE	1-2-1	1 1/3
241-167-88	PROGRAMMATION COMMANDE NUMÉRIQUE	3-3-2	2 2/3
241-168-88	DESSINS DE DETAILS PAR ORDINATEUR	1-2-1	1 1/3
241-992-77	INITIATION AUX MACHINES-OUTILS ET AUX PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-1-1	1 1/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-109-88	GEOMETRIE DESCRIPTIVE	2-1-2	1 2/3
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
243-171-85	ELEMENTS DE CIRCUITS ELECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
270-106-88	TECHNOLOGIE DES MATERIAUX APPLIQUÉS À L'AÉRONAUTIQUE	3-2-1	2
280-103-88	ANALYSE DE CONSTRUCTION PROPULSEURS	4-4-2	3 1/3
280-104-88	AÉRODYNAMIQUE	3-3-2	2 2/3
280-105-88	ANALYSE DE FABRICATION DES STRUCTURES AÉRONAUTIQUES	2-3-1	2
280-106-88	FABRICATION D'ÉLÉMENTS DE STRUCTURES AÉRONAUTIQUES	1-3-1	1 2/3
280-129-88	INTRODUCTION AUX PROPULSEURS	3-3-2	2 2/3
280-143-88	INTRODUCTION A L'AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2 1/3
280-340-88	MATIERES ORGANIQUES EMPLOYÉES EN AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2 1/3
280-521-88	THERMODYNAMIQUE APPLIQUÉE AUX PROPUL- SEURS D'AÉRONEFS	3-3-2	2 2/3
280-551-88	CONCEPTION, MONTAGE ET GABARITS	4-3-2	3

8 unités de cours complémentaires

plus 8 2/3 unités de cours à option parmi la liste suivante:

241-172-88	PROGRAMMATION DE MACHINES C/N ET ROBOTS	2-3-2	2 1/3
241-173-88	CONCEPTION DE PIÈCES AÉRONAUTIQUES EN COMPOSITES	2-3-1	2
243-105-88	ELECTRONIQUE D'INSTRUMENTATION	3-2-2	2 1/3

280.01

280-107-88	PROJET DE CONCEPTION ET ÉTALONNAGE D'APPAREILS ET INSTRUMENTS	1-4-1	2
280-108-88	ESSAIS MOTEURS ET RAPPORTS SYNTHÈSES	3-2-2	2 1/3
280-109-88	ESSAIS EN SOUFFLERIE ET RAPPORTS SYNTHÈSES	3-2-2	2 1/3
280-112-88	CONSTRUCTION, STRUCTURE ET MONTAGES	2-3-1	2
280-114-88	ANALYSE DE PRODUITS EXPÉRIMENTAUX	1-3-2	2
280-116-88	METHODES D'ASSEMBLAGE ET ILLUSTRATIONS TECHNIQUES	2-3-2	2 1/3
280-550-88	SYSTEMES D'AÉRONEFS	3-2-2	2 1/3

880524

*TYPE DE SANCTION:    DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

*91 unités*

*CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE*

- Avoir réussi les cours du secondaire:  
  Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
  Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

*BUT DU PROGRAMME*

Le programme de formation vise à préparer l'élève à exercer avec compétence les tâches inhérentes au technicien d'entretien d'aéronefs. Ce programme permettra d'acquérir les habiletés nécessaires à l'entretien, la réparation et la modification des aéronefs, de ses systèmes et composantes.

*OBJECTIFS*

- connaître les principes fondamentaux et les concepts régissant la conception des aéronefs;
- expliquer le fonctionnement des systèmes d'un aéronef et ses composantes;
- effectuer la recherche de pannes et d'ennuis techniques sur aéronefs;
- utiliser convenablement et de façon sécuritaire les équipements et outillages nécessaires à l'entretien, la réparation et la modification des aéronefs, de ses systèmes et composantes;
- connaître les lois et règlements régissant l'aéronautique au Canada;
- produire des rapports techniques en français et en anglais.

*PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES*

Les diplômés du programme *Entretien d'aéronefs* sont appelés à occuper des fonctions clefs dans toutes les petites, moyennes et grandes entreprises aéronautiques.

Dans le cas de la grande entreprise, les diplômés s'intégreront à une structure bien rodée qui les mettra en face de tâches spécialisées.

Dans le cas de la petite ou de la moyenne entreprise, la variété des projets sera d'autant plus vaste, le dynamisme de ce type d'organisation étant lié à la compétence et à la créativité de ses employés.

Le programme *Entretien d'aéronefs* prépare le diplômé à exécuter des tâches à caractère technique variées et complexes, reliées aux nombreuses activités des employeurs potentiels, tels que: opérations de brousse, sur flotteurs, sur skis, sur roues, voilure fixe ou tournante; aviation d'affaire; lignes aériennes nationales et internationales; écoles de pilotage; garde côtière, forces armées, police, gouvernements; surveillance et détection des feux de forêts; nolisement, transport de produits dangereux; plateformes de forage, etc...; bancs d'essais pour moteurs à pistons, turbines à gaz ou jets; soufflerie; services de pré-évol en avionnerie; transformation d'aménagements extérieurs et intérieurs d'aéronefs.

La formation est axée sur la technologie conventionnelle et sur la technologie de pointe, permettant une intégration aisée au marché du travail tout en permettant l'accès à des programmes universitaires.

#### **CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-203-77	CALCUL DIFFERENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1 2/3
241-159-88	TRAVAUX D'ATELIER I	1-3-1	1 2/3
241-169-88	TRAVAUX D'ATELIER II	1-3-1	1 2/3
241-178-88	MÉCANIQUE DES FLUIDES	3-1-2	2
242-108-88	LECTURE DE PLANS D'AERONEFS	2-2-1	1 2/3

280.03

243-980-88	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS I	3-2-2	2 1/3
243-981-88	ELECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AERONEFS II	3-2-2	2 1/3
270-106-88	TECHNOLOGIE DES MATERIAUX APPLIQUÉS A L'AERONAUTIQUE	3-2-1	2
280-129-88	INTRODUCTION AUX PROPULSEURS	3-3-2	2 2/3
280-142-88	FONCTIONNEMENT ET RÉFECTION DES MOTEURS À PISTONS D'AÉRONEFS	3-3-2	2 2/3
280-143-88	INTRODUCTION A L'AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2 1/3
280-144-88	REGLÉMENTATION DE L'ENTRETIEN DES AÉRONEFS	2-0-1	1
280-145-88	PROTECTION DES MATÉRIAUX AÉRONAUTIQUES ET METHODES D'INSPECTION	3-2-1	2
280-146-88	CONSTRUCTION, FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES HÉLICES	1-2-1	1 1/3
280-147-88	ANALYSE DE PERFORMANCES AUX BANCS D'ESSAIS	3-3-2	2 2/3
280-149-88	ELEMENTS D'AVIONIQUE	3-2-2	2 1/3
280-150-88	INSTRUMENTATION D'AÉRONEFS	3-2-2	2 1/3
280-152-88	CONSTRUCTION ET PERFORMANCES DES MOTEURS A REACTION	2-3-2	2 1/3
280-153-88	SERVITUDES HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES D'AÉRONEFS	3-2-2	2 1/3
280-154-88	COMMANDES ET GOUVERNES D'AÉRONEFS	1-3-1	1 2/3
280-155-88	RÉPARATION STRUCTURALE D'AÉRONEFS	2-4-2	2 2/3
280-165-88	ORGANISATION DU CONTRÔLE DE L'ENTRETIEN DES AERONEFS	2-0-1	1
280-340-88	MATIÈRES ORGANIQUES EMPLOYÉES EN AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2 1/3
280-550-88	SYSTEMES D'AÉRONEFS	3-2-2	2 1/3

8 unités de cours complémentaires

plus 7 unités de cours à option parmi la liste suivante:

241-179-88	INSPECTION DIMENSIONNELLE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-2-2	2
241-180-88	ATELIER DE RÉFECTION MÉCANIQUE	0-4-1	1 2/3
280-156-88	MÉCANIQUE DE VOL DES AVIONS	2-1-2	1 2/3
280-157-88	THÉORIE DE VOL DES AÉRONEFS À VOILURES TOURNANTES	2-1-2	1 2/3
280-158-88	STAGE D'ENTRETIEN D'AVIONS I	1-4-1	2
280-159-88	STAGE D'ENTRETIEN D'HÉLICOPTÈRES I	1-4-1	2
280-160-88	ATELIER DE RÉPARATION DE CELLULES	0-4-1	1 2/3
280-168-88	STAGE D'ENTRETIEN D'AVIONS II	0-4-1	1 2/3
280-169-88	STAGE D'ENTRETIEN D'HÉLICOPTÈRES II	0-4-1	1 2/3
604-105-88	RAPPORTS AERONAUTIQUES	3-0-2	1 2/3

881129

TYPE DE SANCTION: *DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

91 2/3 unités

*CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE*

- Avoir réussi les cours du secondaire suivants:  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)  
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

**OBJECTIFS**

La formation que reçoit l'élève au programme "Avionique" en fait un spécialiste de l'optimisation du rendement d'équipements d'avionique à la fine pointe de la technologie, allant des systèmes électriques et électroniques d'aéronefs les plus simples jusqu'aux aéronefs les plus modernes, équipés de systèmes très complexes et fortement automatisés.

Sa fonction le place le plus souvent dans une situation de recherche et d'analyse permettant dans nombre de cas de diminuer le coût direct de l'entretien et parfois même le coût d'exploitation en améliorant le fonctionnement des systèmes par l'élimination ou la diminution de la redondance des pannes les plus fréquentes.

Ses connaissances et ses habiletés lui permettront donc de:

- planifier, diriger ou réaliser l'installation, la mise en état de navigabilité, l'entretien préventif, le dépannage et la réparation de systèmes d'avionique conventionnels et automatisés dans un aéronef moderne ou non, en respectant les lois sur les réglementations aérienne du Ministère des transports (MDT);
- planifier, organiser, diriger et réaliser la modification ou l'amélioration d'un système d'avionique conventionnel ou automatisé dans un aéronef en vue d'assister l'ingénierie à augmenter le rendement, la fiabilité ou pour d'autres raisons. Il devra toujours respecter les lois sur la réglementation aérienne du MDT.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les mutations technologiques imposées au secteur aéronautique et la concurrence internationale dans ce domaine transforment les équipements et systèmes d'avioniques utilisés dans les aéronefs modernes aux rythmes des performances techniques croissantes de la microélectronique et de l'envahissement rapide de l'informatique dans l'intégration de ces systèmes. Les systèmes d'avioniques conventionnels sont devenus des systèmes complexes souvent automatisés et maintenant programmables, alliant plusieurs technologies (mécanique, électrique, électronique, hydraulique, pneumatique et informatique).

L'entretien de ces systèmes nécessite des connaissances, des habiletés très diversifiées, la capacité d'analyser un système et une planification adéquate.

La polyvalence du (de la) technologue en Avionique et la vaste étendue de son champ professionnel lui ouvre les portes dans des domaines aussi variés que:

- . analyse de système d'avionique;
- . analyse des méthodes et procédés d'installation d'équipement et de systèmes d'avionique;
- . dépannage et entretien de systèmes d'avionique;
- . installation d'équipements et de systèmes d'avionique dans un aéronef;
- . planification, supervision et administration en avionique;
- . contrôle de qualité (système).

En plus, les technologues qui auront reçu cette formation pourront oeuvrer dans des entreprises d'exploitation dans le domaine de la grande et la petite aviation. Ce ou cette technicien(ne) aura tous les pré-requis nécessaires à l'obtention de la licence AME-E (MDT).

Enfin, les finissants(es) désireux(euses) de poursuivre leurs études pourront être admis(es) à des programmes universitaires.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
 8 unités de philosophie  
 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
243-112-88	CIRCUITS A SEMI-CONDUCTEURS	3-2-2	2 1/3
243-113-88	TECHNIQUES NUMÉRIQUES	3-3-2	2 2/3
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-980-88	ELECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS I	3-2-2	2 1/3
243-981-88	ELECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS II	3-2-2	2 1/3
280-117-88	TECHNIQUES D'ATELIER	0-3-0	1
280-118-88	MACHINES ÉLECTRIQUES AÉRONAUTIQUES	2-2-2	2
280-119-88	AVIONIQUE DE PUISSANCE	2-2-2	2
280-122-88	MESURES EN AVIONIQUE	2-2-2	2
280-123-88	TECHNIQUES DE COMMUNICATION-RADIO	3-3-2	2 2/3
280-124-88	PROPAGATION ET ANTENNES D'AÉRONEFS	2-2-2	2
280-125-88	MICROPROCESSEURS ET AFFICHAGE VIDEO	3-2-2	2 1/3
280-126-88	LES SERVOMÉCANISMES DANS L'AVIATION	2-2-2	2
280-127-88	INSTRUMENTS DE BORD	2-2-2	2
280-128-88	PILOTAGE AUTOMATIQUE ET DIRECTEUR DE VOL	2-2-2	2
280-129-88	INTRODUCTION AUX PROPULSEURS	3-3-2	2 2/3
280-130-88	STAGE AVIONIQUE	0-5-1	2
280-143-88	INTRODUCTION A L'AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2 1/3

8 unités de cours complémentaires

plus 14 2/3 unités de cours à option parmi la liste suivante:

241-129-88	MICRO-USINAGE	1-3-1	1 2/3
280-133-88	SYSTÈMES DE NAVIGATION	3-2-2	2 1/3
280-134-88	SYSTÈMES ÉLECTRIQUES D'AÉRONEFS	3-3-3	3
280-136-88	SERVITUDES DE BORD	3-2-2	2 1/3
280-138-88	SYSTÈME RADAR DE NAVIGATION	3-3-2	2 2/3
280-148-88	SYSTÈME DE NAVIGATION A LONGUE DISTANCE	2-2-2	2
280-162-88	ORDINATEURS DE BORD	2-2-2	2
280-163-88	SYSTÈMES ÉLECTRIQUES DE BORD	2-2-2	2
280-164-88	INSTRUMENTS DE COMMUNICATION ET DE NAVIGATION	3-3-3	3
280-166-88	INSTRUMENTS DE NAVIGATION RADAR	3-3-2	2 2/3
280-167-88	INSTRUMENTS DE NAVIGATION A LONGUE DISTANCE	2-2-2	2
280-170-88	BANCS D'ESSAIS AUTOMATISÉS ET SIMULATION	2-2-2	2
280-172-88	INSTRUMENTS GYROSCOPIQUES ET ANEMOMÉTRIQUES	2-2-2	2
280-173-88	RÈGLEMENTS AÉRIENS	2-0-1	1

---

**Secteur professionnel:**

310.00      **TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE**

---

---

310.01      **Techniques policières**

(1988)

---

**TYPE DE SANCTION:**    *DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

90 2/3 unités

**CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE**

- Avoir réussi les cours du secondaire:  
  Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

**OBJECTIFS**

Le programme de *Techniques policières* a pour objectif de préparer le futur policier à jouer pleinement son rôle dans la complexité de la vie sociale contemporaine, dans la protection de la vie et des biens, puis l'harmonisation de l'exercice des libertés individuelles et collectives.

Le programme vise d'abord la formation générale de la personne et une sensibilisation générale à l'intervention. Le deuxième objectif du programme concerne l'acquisition des connaissances, des attitudes et des habiletés propres à la fonction de travail du policier.

Un troisième objectif du programme vise à une formation plus spécifique dans les activités policières et un apprentissage des habiletés propres au patrouilleur.

La préoccupation fondamentale qui définit l'axe de ce programme concerne le développement intégral de la personnalité de l'élève aux niveaux:

- physique:            maintenir une condition physique optimale;
- socio-affectif:    agir avec maîtrise de soi et équilibre émotif;
- intellectuel:      disposer des connaissances requises pour l'exercice de la profession, puis faire preuve de souplesse, de créativité et de sens pratique;
- social:             manifester la capacité de s'adapter aux différents milieux et faire preuve de civisme;
- professionnel:    faire preuve d'intégrité et de sens des responsabilités.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les principaux employeurs au Québec sont le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal et la Sûreté du Québec; viennent ensuite les 177 autres corps de police municipaux. La Gendarmerie Royale du Canada ne reconnaît pas encore d'équivalences pour le programme d'études collégiales; cependant, ce corps policier recrute périodiquement les diplômés en *Techniques policières*. Certains débouchés s'offrent à l'occasion dans les corps de police privés, tel celui des Ports nationaux.

Les diplômés du programme de *Techniques policières* constituent des ressources intéressantes pour les organismes para-policiers. Il s'agit ici des services dans le domaine de l'investigation, de la sécurité privée, de l'inspection, de la prévention et de l'enquête. Dans ce secteur parapolicier, les milieux de travail sont très variés: ministères gouvernementaux, industries, agences privées et centres de détention.

Le Règlement no 14, édicté en vertu de la Loi de Police, détermine les normes d'embauche dans la fonction de policier. Il faut notamment:

- passer avec succès l'examen médical;
- réussir le test d'aptitudes physiques; (T.A.P.)
- faire preuve d'une personnalité compatible avec le travail policier, entre autres: bonne capacité intellectuelle, sens de la communication, maturité sens des responsabilités;
- posséder une connaissance d'usage de la langue seconde, selon que le candidat parle, lit et écrit en français ou en anglais.

**Note:**

L'élève complètera sa formation par un stage soit à l'Institut de police du Québec soit dans un milieu approprié à sa formation. Seul l'élève qui offre les meilleures garanties d'embauche selon un service de police (promesse d'embauche) ou selon un comité collèges - I.P.Q. pourra effectuer son stage à l'Institut de police du Québec.

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

107-901-79	SOINS D'URGENCE	1-2-3	2
109-906-88	JUDO-KARATÉ	0-2-0	2/3
109-908-88	CONDITIONNEMENT PHYSIQUE	0-2-0	2/3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
310-102-85	CODE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	2-1-2	1 2/3
310-104-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-3-1	1 2/3
310-110-85	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
310-144-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
310-210-85	CRIMINOLOGIE ET RÉACTION SOCIALE	2-1-2	1 2/3
310-220-85	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	2-1-2	1 2/3
310-244-85	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
310-320-85	DROIT PÉNAL I	2-1-2	1 2/3
310-330-85	ORGANISATION DE LA POLICE	2-1-2	1 2/3
310-344-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
310-410-85	CRIMINOLOGIE JUVENILE	2-1-3	2
310-420-85	DROIT PÉNAL II	2-1-3	2
310-430-85	FONCTIONS DE LA POLICE	2-1-3	2
310-501-85	CRIMINALISTIQUE	3-1-3	2 1/3
310-507-88	DROGUES	1-1-1	1
310-520-88	DROIT PÉNAL III	1-1-2	1 1/3
310-531-85	INTERVENTIONS POLICIÈRES	2-1-3	2
310-551-85	ENQUÊTE CRIMINELLE	2-1-3	2
310-601-88	STAGE	1-18-2	7
ou			
310-604-88	STAGE	1-18-2	7
310-608-88	INTERVENTION POLICIÈRE EN SITUATION DE CRISE	1-2-2	1 2/3
310-620-88	DROIT PÉNAL IV	1-1-2	1 1/3
310-906-88	PRÉVENTION ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES	2-1-2	1 2/3
350-901-77	DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

310-561-85	SÉMINAIRE	1-2-3	2
310-571-85	NOTIONS DE DROIT PRIVÉ	2-1-3	2
310-611-88	ANALYSE OPÉRATIONNELLE DE LA CRIMINALITÉ	2-1-3	2
310-905-85	PRÉVENTION DES INCENDIES	2-1-3	2
350-612-88	TRAVAIL POLICIER - STRESS ET RELAXATION	1-2-3	2
387-105-86	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES	3-0-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2

\* selon que le stage est complété à l'Institut de police ou au collège.

---

*Secteur professionnel:*  
411.00 ARCHIVES MEDICALES

---

---

411.01 Archives médicales (1987)

---

*TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES* 89 1/3 unités

*CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE*

- Avoir réussi le cours du secondaire:  
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

*OBJECTIFS*

*Assumer la gestion des dossiers des bénéficiaires ce qui implique notamment:*

d'assurer la conception du dossier, d'analyser le dossier du bénéficiaire par la vérification et l'étude des éléments ainsi que la préparation des comptes rendus aux personnes en autorité;

de coder et de répertorier les éléments du dossier pour fins de statistiques et de recherche;

de recueillir, d'interpréter et de produire les données médicales, sociales, communautaires et administratives issues du dossier du bénéficiaire;

de collaborer aux activités de l'établissement prévues à l'évaluation de l'acte médical et au contrôle de la qualité des soins, de collaborer avec l'équipe multidisciplinaire à la recherche et aux différents comités;

d'assurer l'accessibilité du dossier du bénéficiaire aux personnes autorisées conformément aux lois, règlements et politiques relatives à la confidentialité;

de collaborer à l'élaboration d'un système informatisé de cueillette de données et participer à son implantation et son fonctionnement;

de connaître les principes administratifs relatifs à la gestion d'un service d'archives;

de connaître les aspects légaux requis par sa fonction;

d'assurer le fonctionnement du système Med-Écho.

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les archivistes médicaux travaillent généralement dans le réseau du Ministère de la santé et des services sociaux:

- les centres hospitaliers (soins de courte durée, de longue durée)
  - . service des archives médicales
  - . service d'accueil
  - . consultation externe
  - . pathologie
  - . radiologie
- les centres régionaux de la santé et des services sociaux (C.R.S.S.S.)
- les centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.)
- les départements de santé communautaire (D.S.C.)
- les centres d'accueil (C.A.) - hébergement, réadaptation.

On les retrouve également dans les endroits suivants:

- les polycliniques
- les organismes gouvernementaux (MSSS, CSST, RAAQ, RAMQ...)
- la Corporation professionnelle des médecins du Québec
- le CEGEP (enseignement)
- les organismes spécialisés en informatique
- les entreprises privées.

En plus des établissements de santé qui emploient beaucoup d'archivistes médicaux, un autre marché se développe depuis quelques années, celui de la consultation. Ce service permet à de très petits centres d'obtenir les conseils judicieux d'un archiviste médical sur des problèmes relevant de sa compétence.

L'expérience, le perfectionnement et une formation complémentaire permettent à l'archiviste médical d'accéder à des postes supérieurs de chef d'équipe, d'adjoint, d'archiviste-chef ou d'archiviste-conseil.

411.01

*CONTENU*

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
401-411-81	ADMINISTRATION EN MILIEU HOSPITALIER	3-0-3	2
411-101-87	TERMINOLOGIE MÉDICALE	2-1-2	1 2/3
411-301-87	ANALYSE DU DOSSIER DU BÉNÉFICIAIRE ET COMITÉS	4-1-2	2 1/3
411-311-87	MÉDECINE CLINIQUE I	3-1-3	2 1/3
411-401-87	CODAGE ET RÉPERTOIRES	2-2-3	2 1/3
411-403-87	DONNÉES MÉDICO-ADMINISTRATIVES ET RECHERCHE	2-1-2	1 2/3
411-404-87	INTRODUCTION AU MILIEU PROFESSIONNEL	2-0-2	1 1/3
411-411-87	MÉDECINE CLINIQUE II	3-1-3	2 1/3
411-421-87	MÉDECINE CLINIQUE III	3-1-3	2 1/3
411-511-87	MÉDECINE CLINIQUE IV	3-1-3	2 1/3
411-591-87	STAGE: ANALYSE DU DOSSIER DU BÉNÉFICIAIRE ET COMITÉS	0-15-2	5 2/3
411-611-87	ÉPIDÉMIOLOGIE ET INTERCONNEXION DES DOSSIERS	3-1-3	2 1/3
411-621-87	INFORMATION JURIDIQUE	4-0-2	2
411-692-87	STAGE: CODAGE, RECHERCHE, ADMINISTRATION, CHEMINEMENT DU DOSSIER	0-15-1	5 1/3
411-906-87	STAGE D'INTÉGRATION: ANALYSE, CODAGE, DONNÉES MÉDICO-ADMINISTRATIVES	0-8-0	2 2/3
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 10 unités parmi les cours suivants:

411-201-87	STRUCTURE CLÉRICALE	2-1-2	1 2/3
411-501-87	GESTION D'UN SERVICE D'ARCHIVES MÉDICALES	4-0-3	2 1/3
411-691-87	STAGE: CONTRÔLE DE L'INFORMATION	0-7-1	2 2/3
411-702-87	BUREAUTIQUE ET ERGONOMIE	2-1-3	2
411-907-87	STAGE CLÉRICAL	0-5-1	2
412-605-85	SYSTEMES D'ARCHIVAGE	2-1-2	1 2/3

880307

---

Secteur professionnel:  
581.00 COMMUNICATIONS GRAPHIQUES

---

### OBJECTIFS

Les élèves du secteur des *Communications graphiques* seront capables: de décrire le domaine des communications graphiques et montrer ses liens avec les différents autres secteurs des communications; de résumer l'histoire des communications graphiques et d'expliquer les grandes étapes qui ont marqué son évolution; d'identifier les procédés d'impression, leurs caractéristiques et leurs utilisations et de décrire les étapes de production d'un imprimé; d'identifier les différents types d'imprimés, leurs caractéristiques et leurs utilisations; de désigner les divers types d'imposition pour presse à feuilles et à bobines; d'expliquer la théorie de la couleur et de la densitométrie; d'expliquer les structures organisationnelles des entreprises en communications graphiques et les rapports entre les groupements qui les composent; d'appliquer les règles de sécurité dans le travail.

Les élèves auront également acquis des connaissances de base en administration et en micro-informatique et la capacité de préparer et de rédiger des rapports de recherche ou de projets.

### OBJECTIFS DES SOUS-SECTEURS

#### Préparation

Dans le sous-secteur général de la préparation, les objectifs de formation s'appuient sur la connaissance des matières premières et des principaux équipements utilisés et sur les liaisons permettant aux équipements électroniques de fonctionner en réseaux. Plus précisément, l'élève de ce sous-secteur sera capable: de donner les caractéristiques des divers matériaux photographiques utilisés en préparation, et d'expliquer leur traitement mécanisé et d'identifier les applications d'usage courant; de décrire les applications de la chimie photographique, de l'optique photographique et de la lumière dans les opérations de préparation; de saisir et de traiter les images noir et blanc par les procédés photographiques et électroniques en y incluant le contrôle de la gradation des tons; de produire les épreuves photographiques; de réaliser des montages de travaux monochromes par les moyens manuels.

581.00

### Contrôle et planification de la production

Dans le sous-secteur du contrôle et de la planification de la production, l'élève sera capable: d'appliquer les méthodes de planification, de contrôle et d'estimation des travaux; d'appliquer les méthodes de contrôle de la qualité; de superviser et de contrôler les étapes de la production; d'évaluer la qualité du produit par rapport aux exigences du client; de prévoir, de diagnostiquer et de solutionner les problèmes de production; d'évaluer le niveau de productivité requis en fonction des temps standards industriels; d'utiliser efficacement les structures organisationnelles de l'entreprise.

881020

TYPE DE SANCTION: *DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

91 1/3 unités

**OBJECTIFS**

La formation en typographie vise à donner à l'élève la polyvalence à l'intérieur de cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ces études en *Techniques de la typographie*, l'élève aura acquis les connaissances de base du sous-secteur général des communications graphiques, la capacité de réaliser de façon autonome des opérations en montage et en photographie communes au sous-secteur de la préparation en imprimerie de même que les techniques propres à la typographie. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités propres au typographe, la formation en *Techniques de la typographie* rend l'élève capable: de réaliser la mise-en-page de travaux monochromes et polychromes par des méthodes manuelles; d'identifier les éléments et d'appliquer les principes de base de la composition; de calculer la copie et en faire le marquage en conformité avec la maquette; d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes; d'effectuer la composition typographique à l'aide de moyens informatisés; d'appliquer les règles régissant la composition des livres, des annonces, des travaux de type commercial, des formes continues et des travaux de ville; de réaliser la mise-en-page de travaux monochromes incluant des textes et des images au moyen de stations de montage électronique.

Le diplômé en *Techniques de la typographie* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en Communications graphiques.

581.02

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Le diplômé en *Techniques de la typographie* pourra oeuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans le sous-secteur préparatoire à l'impression et notamment: dans les entreprises d'édition, de journaux, d'imprimerie générale, d'ateliers spécialisés, les agences de publicité et les entreprises en téléinformatique, ainsi que dans les grandes corporations.

Selon ses intérêts et ses qualifications, il pourra exercer les fonctions de metteur-en-pages, de marqueur de copie et de compositeur-typographe à l'aide de procédé manuel ou électronique. Il pourra également s'impliquer dans l'ajustement de logiciels spécialisés et dans la planification de systèmes et de réseaux.

581.02

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPERATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3
581-102-88	INITIATION A LA PHOTOCOMPOSITION	2-2-1	1 2/3
581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2 2/3
581-111-88	PROCEDES ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1 2/3
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1 1/3
581-202-88	PRINCIPES DE COMPOSITION I	2-2-1	1 2/3
581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-232-88	INTRODUCTION AUX PROCEDES PHOTOGRAPHIQUES	1-1-1	1
581-302-88	PRINCIPE DE COMPOSITION II	2-2-1	1 2/3
581-312-88	TYPOMONTAGE I	1-4-2	2 1/3
581-322-88	PHOTOCOMPOSITION I	1-4-1	2
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1 2/3
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1 2/3
581-402-88	LA COPIE ET LE MARQUAGE	2-2-2	2
581-407-88	ASPECT ESTHETIQUE DES MAQUETTES	2-2-2	2
581-412-88	TYPOMONTAGE II	1-4-2	2 1/3
581-421-88	DENSITOMETRIE	1-1-1	1
581-422-88	PHOTOCOMPOSITION II	1-4-1	2
581-441-88	CONTROLE DE LA QUALITE EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-502-88	REGLES DE COMPOSITION I	2-2-2	2
581-512-88	TYPOMONTAGE III	1-4-2	2 1/3
581-517-88	RESEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1 2/3
581-522-88	PHOTOCOMPOSITION III	1-4-1	2
581-552-88	MISE-EN-PAGE ELECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2	2
581-601-88	PROJET DE FIN D'ETUDES	2-4-2	2 2/3
581-622-88	PHOTOCOMPOSITION IV	1-4-1	2

8 unités de cours complémentaires

9 2/3 unités choisies parmi les cours suivants:

581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2 2/3
581-602-88	REGLES DE COMPOSITION II	2-2-2	2
581-612-88	TYPOMONTAGE IV	1-4-2	2 1/3
581-652-88	MISE-EN-PAGE ELECTRONIQUE II	2-4-2	2 2/3

881020

TYPE DE SANCTION: *DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

90 à 91 1/3 unités

**OBJECTIFS**

La formation en montage photolithographique vise à donner à l'élève la polyvalence à l'intérieur de cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ses études en *Techniques du montage photolithographique*, l'élève aura acquis les connaissances de base du secteur général des communications graphiques, la capacité de reproduire des images en noir et blanc communes au sous-secteur de la préparation de même que les techniques propres au photolithographe. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités propres au monteur en photolithographie, la formation en *Techniques du montage photolithographique* rend l'élève capable: de réaliser le pelliculage de quadrichromies par des procédés manuels; d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes; de produire des montages photolithographiques pour répétitions à l'aide de procédés manuels et mécaniques; de réaliser des formes de montage en vue de l'insolation de la plaque imprimante; de procéder à l'insolation des plaques imprimantes; de réaliser des mises-en-pages de travaux polychromes et quadrichromes et d'en faire l'imposition et la copie par répétition à l'aide d'appareils électroniques.

Le diplômé en *Techniques du montage photolithographique* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en Communications graphiques.

581.03

Le diplômés en montage photolithographique pourra oeuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans le sous-secteur préparatoire à l'impression et notamment: dans les ateliers spécialisés en photolithographie et dans les entreprises d'imprimerie commerciale ou d'édition.

Selon ses intérêts et ses qualifications, il pourra exercer les fonctions de monteur pelliculeur à l'aide de procédé manuel ou électronique. Il pourra également s'impliquer dans la saisie et le traitement de l'image monochrome et dans la planification de systèmes et de réseaux.

581.03

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3
581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2 2/3
581-111-88	PROCEDES ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1 2/3
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1 1/3
581-223-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMES I	2-7-2	3 2/3
581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-247-88	PROCEDES PHOTOGRAPHIQUES	3-2-2	2 1/3
581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2 2/3
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1 2/3
581-373-88	TRACES D'IMPOSITION I	1-4-2	2 1/3
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1 2/3
581-407-88	ASPECT ESTHÉTIQUE DES MAQUETTES	2-2-2	2
581-421-88	DENSITOMETRIE	1-1-1	1
581-441-88	CONTROLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-483-88	QUADRICHROMIES DE TEINTES	1-5-2	2 2/3
581-543-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX EN QUADRICHROMIE I	1-5-3	3
581-563-88	PROCEDES ÉLECTRONIQUES DE MONTAGE PHOTOLITHO- GRAPHIQUE I	2-4-3	3
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2 2/3
581-643-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX EN QUADRICHROMIE II	1-5-2	2 2/3
581-653-88	TYPOMONTAGE	1-2-2	1 2/3
581-663-88	PROCEDES ÉLECTRONIQUES DE MONTAGE PHOTOLITHOGRAPHIQUES II	2-4-3	3

8 unités de cours complémentaires

Entre 10 et 11 1/3 unités choisies parmi les cours suivants:

203-980-74	OPTIQUE INSTRUMENTALE	2-1-3	2
581-323-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMES II	2-6-2	3 1/3
581-473-88	TRACES D'IMPOSITION II	1-4-2	2 1/3
581-517-88	RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1 2/3
581-552-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2	2
581-573-88	MONTAGE POUR LES RÉPÉTITIONS	1-3-2	2

881020

TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91 1/3 unités

**OBJECTIFS**

Au terme de ses études en *Techniques de l'impression*, l'élève aura acquis les connaissances de base du secteur général des communications graphiques et de ses activités principales, une connaissance des techniques de production et de planification des ateliers de même que les habiletés nécessaires pour réaliser des travaux d'impression et de reliure. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

La formation en *Techniques de l'impression* rend l'élève capable: d'imprimer des travaux simples de petits formats; d'exercer les contrôles requis pour imprimer des travaux simples au moyen de presses conventionnelles; de solutionner des problèmes d'impression; d'utiliser des méthodes de travail efficaces; d'imprimer des travaux avec couleurs justaposées et superposées; d'appliquer les procédés d'imposition sur les presses à feuilles; d'appliquer les techniques d'impression à la réalisation de travaux tels que revues, livres, rapports, avec couvertures à même et couvertures à part imposés avec patte et "outpuse", destiné à la reliure collée et brochée; d'imprimer des travaux spéciaux tels qu'étiquettes, cartonnages, imprimés perforés, tramés, numérotés; d'imprimer des duotons et des aplats sur papiers glacés; de réaliser des travaux d'impression dans le contexte industriel, en fonction d'exigences de qualité et de productivité; d'assister les responsables des presses offset à bobines; d'assister les responsables des presses offset multicolours; de vérifier les épreuves de presse avant le tirage; de débiter les papiers destinés à l'impression, à partir des devis rédigés à cette fin; de plier mécaniquement les feuilles de papier; de mettre en application les principes de la reliure type "thermo"; d'appliquer les méthodes du numérotage, des faux-plis et de la perforation utilisées en impression et en reliure.

581.04

Le diplômé en *Techniques de l'impression* satisfait également aux objectifs généraux du sous-secteur du contrôle et de la planification de la production en Communications graphiques.

#### ***PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES***

Le diplômé en *Techniques de l'impression* pourra oeuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans les ateliers d'impression sur presses offset à feuilles ou à bobines. Il pourra également travailler dans un atelier d'imprimerie d'une entreprise ou d'un organisme public qui souhaitent assurer eux-mêmes la production de leurs imprimés.

La formation reçue dans les domaines connexes à l'impression tels que le contrôle de la qualité, la reliure et l'estimation le rendront apte à accomplir des tâches dans ces champs professionnels.

581.04

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPERATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3
581-104-88	INITIATION A L'IMPRESSION OFFSET	2-8-3	4 1/3
581-111-88	PROCEDES ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1 2/3
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1 1/3
581-204-88	CONTROLE DE L'IMPRESSION	2-10-3	5
581-205-88	ELEMENTS ET PROCEDES DE RELIURE	2-3-2	2 1/3
581-304-88	IMPRESSION DE TRAVAUX POLYCHROMES	2-11-2	5
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1 2/3
581-344-88	RELATIONS ENCRE-PAPIERS-MACHINES	3-1-1	1 2/3
581-345-88	DEBITAGE DU PAPIER	1-3-1	1 2/3
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1 2/3
581-404-88	IMPRESSION DE TRAVAUX D'ÉDITION	2-11-2	5
581-421-88	DENSITOMETRIE	1-1-1	1
581-441-88	CONTROLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-504-88	IMPRESSION DE TRAVAUX SPÉCIAUX ET PRESSE MULTI-COULEUR	3-14-3	6 2/3
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2 2/3
581-604-88	RECHERCHE DE LA QUALITÉ ET DE LA PRODUCTIVITÉ	5-11-3	6 1/3

8 unités de cours complémentaires

7 unités choisies parmi les cours suivants:

581-114-88	LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES EN IMPRESSION	1-1-1	1
581-414-88	MONTAGES PHOTOLITHOGRAPHIQUES ET PLAQUES	1-2-2	1 2/3
581-544-88	SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRONIQUES	2-1-1	1 1/3
581-554-88	PRÉVENTION ET SOLUTION DES PROBLÈMES D'IMPRESSION	1-1-1	1
581-614-88	IMPRESSION SUR PRESSES OFFSET À BOBINES	4-0-2	2
581-634-88	CONTROLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE II	1-3-2	2

881020

TYPE DE SANCTION: *DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*

89 1/3 à 91 unités

**OBJECTIFS**

La formation en traitement de l'image vise à donner à l'élève la polyvalence dans cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ses études en *Techniques du traitement de l'image*, l'élève aura acquis les connaissances de base du secteur général des communications graphiques, la capacité de réaliser des opérations en montage et en photographie communes au sous-secteur de la préparation de même que les techniques propres en traitement de l'image. La formation donnée vise également à développer les aptitudes requises et à procurer les connaissances initiales pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités particulières au traitement des images, la formation en *Techniques du traitement de l'image* rend l'élève capable: d'appliquer avec pertinence les modalités du contrôle des tons, de la correction et de la balance des couleurs, en tenant compte des encres, du papier, des presses, des procédés et des originaux à reproduire; d'étudier les caractéristiques chromatiques des encres, leurs réactions avec les papiers courants et d'appliquer les méthodes d'analyse; d'analyser et appliquer les divers modes de masking; d'analyser le rendu de la reproduction à partir de l'épreuve colorée par les procédés manuels, photographiques et électroniques; d'intégrer les modes de contrôle densitométrique applicables au processus de reproduction photomécanique; d'analyser les qualités des originaux à reproduire, d'apporter les correctifs requis à leur restauration et d'organiser leur reproduction; de procéder à la duplication photographique et au photo-montage de documents colorés; d'identifier les systèmes informatisés utilisés au montage et au traitement de l'image et de comprendre leurs rôles et fonctions.

Le diplômé en *Techniques du traitement de l'image* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en Communications graphiques.

581.06

Le diplômé en *Techniques du traitement de l'image* pourra oeuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans les entreprises spécialisées en sélection des couleurs par scanner. Ses connaissances du traitement de l'image lui permettront d'exercer ses activités dans des domaines connexes tels que la préparation des éléments photographiques destinés à la reproduction imprimée et au traitement électronique des images par des systèmes de pagination et autres appareils similaires.

581.06

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
203-980-74	OPTIQUE INSTRUMENTALE	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3
581-106-88	REPRODUCTION NOIR ET BLANC PAR CONTACT	1-2-1	1 1/3
581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2 2/3
581-111-88	PROCÉDES ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1 2/3
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1 1/3
581-206-88	DENSITOMETRIE EN PHOTOMECHANIQUE	2-1-2	1 2/3
581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-247-88	PROCÉDES PHOTOGRAPHIQUES	3-2-2	2 1/3
581-306-88	DENSITOMETRIE: CONTRÔLE DES TONS	2-3-2	2 1/3
581-326-88	SÉLECTION DES COULEURS I	3-6-3	4
581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2 2/3
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1 2/3
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1 2/3
581-406-88	ENCRE ET CORRECTIONS EN SÉLECTION DES COULEURS	2-1-2	1 2/3
581-426-88	SÉLECTION DES COULEURS II	3-6-4	4 1/3
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-546-88	SÉLECTION SUR SCANNER I	3-6-3	4
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2 2/3
581-646-88	SÉLECTION SUR SCANNER II	3-6-3	4
581-666-88	MONTAGE ÉLECTRONIQUE	2-3-2	2 1/3

8 unités de cours complémentaires

Entre 6 2/3 et 8 1/3 unités choisies parmi les cours suivants:

581-223-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMES I	2-7-2	3 2/3
581-446-88	LABORATOIRE D'AGRANDISSEMENT PHOTOGRAPHIQUE NOIR ET BLANC	1-3-2	2
581-516-88	LOGICIELS DE TRAITEMENT DE L'IMAGE	1-2-2	1 2/3
581-517-88	RESEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1 2/3
581-536-88	LABORATOIRE D'AGRANDISSEMENT PHOTO COULEURS	1-3-2	2
581-552-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2	2
581-656-88	DUPLICATION ET PHOTOMONTAGE	2-4-2	2 2/3

881020

---

*Secteur professionnel:*  
589.00    TECHNIQUES DES COMMUNICATIONS

---

---

589.01    Art et technologie des média (1988)

---

*TYPE DE SANCTION:    DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES*                      89 1/3 à 90 2/3 unités  
*selon le bloc optionnel*

**OBJECTIFS**

Au terme de sa formation, l'élève est capable de comprendre les langages, principes et méthodes propres aux communications, d'analyser et de critiquer les messages d'information pour diffusion publique, de situer les événements rapportés dans les média dans leurs contextes géographique historique et politique, de maîtriser le processus de la communication des messages d'information, de concevoir et de produire des messages d'information selon les média utilisés, de situer l'exercice de sa profession dans le contexte des lois, des entreprises culturelles et du monde du travail, de maîtriser l'expression orale et écrite nécessaire à l'exercice de sa profession.

De façon plus spécifique, en choisissant le bloc télévision, l'élève apprend à manipuler tous les appareils du studio, à réaliser des montages d'images, à concevoir et à réaliser des émissions de télévision simples selon toutes les étapes nécessaires à la production.

En choisissant le bloc information écrite, l'élève passe en revue toutes les étapes de production d'un journal, de même que la rédaction des informations selon les genres journalistiques usuels: éditorial, reportage, billet, etc. Il approfondit, de plus, la maîtrise de l'expression écrite.

En choisissant le bloc radio, l'élève approfondit l'expression orale, les modes de conduite des entrevues ainsi que les principes et méthodes qui interviennent dans la conception et la réalisation des émissions radiophoniques.

En choisissant le bloc publicité, l'élève apprend à déterminer les objectifs d'une campagne publicitaire en fonction des contraintes (public-cible, budget, produit, média publicitaire, etc.).

*PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES*

En télévision, les diplômés se placent dans les principales maisons de production vidéo et dans les stations de télévision à travers la province; ils accomplissent d'abord les tâches techniques (caméra, son, éclairage, aigüillage) avant de participer aux tâches de conception et de production des émissions (assistant à la production, scénariste); avec de l'expérience, d'aucuns deviennent réalisateurs ou réalisatrices d'émissions télévisées. On demande aussi à ces diplômés de dire des bulletins de nouvelles ou d'agir comme intervieweur, animateur ou présentateur dans les stations régionales.

En information écrite, les diplômés trouvent généralement un emploi dans la presse écrite régionale ou travaillent dans un service des nouvelles des média électroniques; ils assurent la couverture des événements régionaux (conférence de presse, reportages sur les conseils municipaux et scolaires, activités culturelles et sportives); ils réalisent des dossiers d'information et rédigent des nouvelles pour diffusion restreinte ou élargie; ils participent aussi à la production d'information dans le cadre de dossiers thématiques d'envergure.

En radio, les diplômés travaillent dans les stations radiophoniques, privées et publiques partout au Québec; ils conçoivent la programmation musicale, animent des émissions radiophoniques, lisent des nouvelles, produisent des messages pour différentes émissions et produisent des nouvelles à la suite d'un reportage.

En publicité, les diplômés se placent dans les agences de publicité ou les entreprises qui utilisent des services de publicité; ils participent à la conception et à la production des messages publicitaires basés sur les techniques usuelles telles le son, l'image, le graphisme; ils participent à la réalisation de stratégies publicitaires; ils peuvent aussi réaliser les travaux de lettrage et de représentation graphique des produits publicitaires.

589.01

**CONTENU DU PROGRAMME**

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique  
8 unités de philosophie  
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

Les cours de spécialisation déterminés par le Ministre:

320-103-70	INTRODUCTION À LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
330-951-75	HISTOIRE DU QUÉBEC DE 1867 À NOS JOURS	3-0-3	2
385-901-88	LA VIE POLITIQUE	3-0-3	2
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3	2
589-101-88	LE PROCESSUS DE LA COMMUNICATION	2-3-3	2 2/3
589-111-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE	2-2-2	2
589-201-88	MEDIA ET PROFESSIONS	2-4-2	2 2/3
589-221-88	LE SOUFFLE, LE SON ET LA VOIX	1-3-2	2
589-311-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ CANADIENNE	2-2-2	2
589-411-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ QUÉBÉCOISE	2-2-2	2
601-911-76	FRANÇAIS ÉCRIT	3-0-3	2

plus un des quatre blocs suivants:

*Bloc télévision*

360-104-88	INITIATION PRATIQUE À LA MÉTHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2
589-302-88	INTRODUCTION AU STUDIO DE TÉLÉVISION	2-5-2	3
589-322-88	LA COMMUNICATION ORALE EN TÉLÉVISION	1-3-2	2
589-402-88	PRATIQUE DU STUDIO DE TÉLÉVISION	2-5-2	3
589-412-88	ÉLÉMENTS DE CINÉMATOGRAPHIE ÉLECTRONIQUE	2-2-2	2
589-542-88	SCÉNARISATION ET ANALYSE TÉLÉVISUELLE	2-2-2	2
589-552-88	MISE EN SCÈNE EN TÉLÉVISION I	2-2-2	2
589-562-88	LA RÉALISATION TÉLÉVISUELLE	2-10-2	4 2/3
589-572-88	LA PRISE DE VUES ÉLECTRONIQUE	2-2-2	2
589-622-88	MONTAGE ET MIXAGE SONORE EN VIDÉOGRAPHIE	1-3-2	2
589-652-88	STAGE EN TÉLÉVISION	1-10-1	4
589-662-88	SÉMIOLOGIE TÉLÉVISUELLE	2-1-2	1 2/3

589.01

*Bloc information écrite*

360-104-88	INITIATION PRATIQUE À LA MÉTHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2
589-301-88	INITIATION À LA PHOTO	1-2-2	1 2/3
589-303-88	TRADUCTION ÉCRITE DE LA PENSÉE	2-5-2	3
589-323-88	LA COMMUNICATION ORALE EN INFORMATION ÉCRITE	1-3-2	2
589-403-88	RECHERCHE ET TRAITEMENT DE LA NOUVELLE	2-5-2	3
589-513-88	LES GENRES RÉDACTIONNELS	3-8-2	4 1/3
589-533-88	MISE EN PAGES I	2-4-2	2 2/3
589-553-88	PHOTO DE PRESSE I	2-2-2	2
589-613-88	ENQUÊTES, REPORTAGES ET PRODUCTIONS JOURNALISTIQUES	1-8-2	3 2/3
589-633-88	MISE EN PAGES II	1-2-1	1 1/3
589-653-88	STAGE EN INFORMATION ÉCRITE	1-10-1	4

*Bloc radio*

360-104-88	INITIATION PRATIQUE À LA MÉTHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2
589-304-88	INTRODUCTION À LA RADIO	2-5-2	3
589-324-88	LA COMMUNICATION ORALE EN RADIO I	1-3-2	2
589-404-88	TRAITEMENT DES CONTENUS RADIOPHONIQUES	2-5-2	3
589-424-88	LA COMMUNICATION ORALE EN RADIO II	1-3-2	2
589-504-88	APPROCHE DES PUBLICS RADIOPHONIQUES	1-8-4	4 1/3
589-524-88	LA COMMUNICATION ORALE EN RADIO III	1-5-1	2 1/3
589-534-88	MUSIQUE, MEDIA ET PROGRAMMATION MUSICALE	1-3-2	2
589-554-88	SERVICE DES NOUVELLES RADIO I	1-8-2	3 2/3
589-624-88	LA COMMUNICATION ORALE EN RADIO IV	1-3-2	2
589-654-88	STAGE EN RADIO	1-10-1	4

*Bloc publicité*

570-106-79	DESSIN ET ILLUSTRATION I	1-2-0	1
570-127-79	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-0	1
589-301-88	INITIATION À LA PHOTO	1-2-2	1 2/3
589-305-88	PUBLICITE ET GRAPHISME	2-3-2	2 1/3
589-325-88	LA COMMUNICATION ORALE EN PUBLICITÉ	1-3-2	2
589-401-88	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES	1-2-2	1 2/3
589-405-88	LA PUBLICITE ET L'IMPRIME	2-3-2	2 1/3
589-515-88	CONCEPTION DES MESSAGES PUBLICITAIRES	2-2-2	2
589-525-88	CREATION GRAPHIQUE I	2-2-2	2
589-555-88	LA COMMUNICATION PUBLICITAIRE	2-6-2	3 1/3
589-605-88	CAMPAGNE PUBLICITAIRE	2-5-2	3
589-615-88	TECHNIQUES DE REPRODUCTION I	2-2-2	2
589-635-88	MEDIA PUBLICITAIRES	2-2-2	2
589-655-88	STAGE EN PUBLICITE	1-10-1	4

589.01

plus les cours de spécialisation au choix de l'établissement sélectionnés dans l'un des quatre blocs énumérés:

*Bloc télévision (10 unités)*

401-985-88	GESTION DANS UNE ENTREPRISE OU ORGANISME	2-1-3	2
589-301-88	INITIATION A LA PHOTO	1-2-2	1 2/3
589-941-88	L'INFORMATION A LA TELEVISION	2-2-2	2
589-948-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITE REGIONALE	2-2-2	2
589-973-88	ACTUALITE CULTURELLE	3-1-2	2
589-974-88	ACTUALITE SPORTIVE	3-1-2	2
589-985-88	SCENOGRAPHIE I	1-3-2	2
589-986-88	SCENOGRAPHIE II	1-3-2	2
589-987-88	MISE EN SCENE EN TELEVISION II	1-3-2	2
589-988-88	PRESENTATEUR EN TELEVISION	1-3-2	2
589-989-88	ANIMATEUR EN TELEVISION	1-3-2	2
589-990-88	LA CREATION EN TELEVISION	2-8-2	4
589-991-88	MONTAGE ET TRAITEMENT DE L'IMAGE	2-8-2	4
589-992-88	IMAGERIE ELECTRONIQUE	2-8-2	4

*Bloc information écrite (entre 9 2/3 et 10 unités)*

589-401-88	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES	1-2-2	1 2/3
589-940-88	L'INFORMATION A LA RADIO	2-2-2	2
589-941-88	L'INFORMATION A LA TELEVISION	2-2-2	2
589-942-88	LANGAGE-MEDIA	1-3-2	2
589-943-88	JOURNALISME SPECIALISE	1-3-2	2
589-944-88	ANALYSE COMPARATIVE DE L'INFORMATION	3-0-3	2
589-945-88	PHOTO DE PRESSE II	2-2-2	2
589-946-88	AGENT D'INFORMATION I	2-2-2	2
589-947-88	AGENT D'INFORMATION II	2-2-2	2
589-948-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITE REGIONALE	2-2-2	2
589-949-88	ANIMATION DANS LES MEDIA	1-3-2	2
589-973-88	ACTUALITE CULTURELLE	3-1-2	2
589-974-88	ACTUALITE SPORTIVE	3-1-2	2
589-988-88	PRESENTATEUR EN TELEVISION	1-3-2	2

*Bloc radio (entre 10 et 10 1/3 unités)*

589-301-88	INITIATION A LA PHOTO	1-2-2	1 2/3
589-948-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITE REGIONALE	2-2-2	2
589-969-88	SON I	1-3-2	2
589-970-88	SON II	1-3-2	2
589-971-88	TECHNIQUES D'ENTREVUE: RADIO ET TELEVISION	1-3-2	2
589-972-88	CREATIVITE PUBLICITAIRE EN RADIO	1-3-2	2
589-973-88	ACTUALITE CULTURELLE	3-1-2	2
589-974-88	ACTUALITE SPORTIVE	3-1-2	2
589-975-88	TECHNIQUES D'ENQUETES RADIOPHONIQUES	2-2-2	2
589-976-88	SERVICE DES NOUVELLES RADIO II	1-8-4	4 1/3
589-977-88	REPORTAGE TELEVISUEL	1-3-2	2
589-978-88	PRATIQUE INTENSIVE DE LA COMMUNICATION RADIOPHONIQUE	1-8-4	4 1/3
589-988-88	PRESENTATEUR EN TELEVISION	1-3-2	2
589-989-88	ANIMATEUR EN TELEVISION	1-3-2	2

589.01

*Bloc publicité (10 unités)*

401-985-88	GESTION DANS UNE ENTREPRISE OU ORGANISME	2-1-3	2
589-946-88	AGENT D'INFORMATION I	2-2-2	2
589-947-88	AGENT D'INFORMATION II	2-2-2	2
589-955-88	PHOTOGRAPHIE PUBLICITAIRE	2-2-2	2
589-956-88	PUBLICITE ET MEDIA ELECTRONIQUES	2-2-2	2
589-959-88	CREATION GRAPHIQUE II	2-2-2	2
589-960-88	CONCEPTION GRAPHIQUE ELECTRONIQUE	2-2-2	2
589-961-88	TECHNIQUES DE REPRODUCTION GRAPHIQUE II	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

881208